

**LA CONFERENCE REGIONALE SUR LE CENTRE RÉGIONAL POUR
L'AVANCEMENT DU MAEP EN AFRIQUE DE L'OUEST
(CRAMAO) :**

UN EXEMPLE POUR LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE

Par NICHOLAS DE-HEER and TOWRAC N. OTU

Actes de la conférence

Date: 1^{er} février 2011

Publié par: Université du Québec à Montréal
Lieu: Montréal

Numéro de projet du CRDI : 106196-001_UQAM

Titre de projet du CRDI: Planification de la conférence régionale pour la mise en place d'un Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest

Pays/Région : *Accra/Ghana*

Nom de l'institution de recherche au complet: Université du Québec à Montréal

Adresse de l'institution de recherche :

Université du Québec à Montréal

C.P. 8888 Succ. Centre-ville

Montréal, Qc.

Canada, H3C 3P8

Nom des chercheurs/des membres de l'équipe de recherche

Coordonnées des chercheurs/des membres de l'équipe de recherche

René Côté (professeur faculté de science politique et de droit, UQAM)

cote.rene@uqam.ca

Alain Grandbois (professeur faculté de science politique et de droit,
UQAM) grandbois.alain@uqam.ca

Sophie D'Aoust (assistante de recherche, UQAM)
d'aoust.sophie@courrier.uqam.ca

Faculté de science politique et de droit
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succursale Centre Ville
Montréal, Qc.
Canada H3C 3P8

Ce rapport est présenté tel qu'il a été reçu du(des) bénéficiaire(s) de la subvention accordée pour le projet. Il n'a pas fait l'objet d'un examen par les pairs ni d'autres formes de révision.

Le présent document est utilisé avec la permission du professeur René Côté

Copyright 2010, René Côté

Abrégé Une conférence régionale de trois jours sur la création d'un Centre régional pour l'avancement du MAEP s'est déroulée à Accra, au Ghana, du 18 au 20 Octobre 2010. La conférence a réuni des participants qui sont venus en grande partie des pays ouest-africains, des partenaires au développement, des institutions de recherche et des organisations de la société civile. Le thème de la conférence était : *Le Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest, un exemple pour la promotion de la bonne gouvernance*. Cette conférence avait pour objectif de partager les diverses expériences à l'égard de la mise en œuvre du MAEP et d'initier la construction d'un Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest. Les organisateurs de cette conférence espéraient qu'à la fin, une meilleure compréhension du sujet serait partagée, que des réseaux de partenaires seraient créés et que les relations entre les acteurs au niveau de la gouvernance dans la région seraient considérablement améliorées.

*Mots clés – MAEP, Conférence, Centre régional, Afrique de l'Ouest



**LA CONFERENCE REGIONALE SUR LE
CENTRE RÉGIONAL POUR
L'AVANCEMENT DU MAEP EN AFRIQUE
DE L'OUEST
(CRAMAQ) :**

**UN EXEMPLE POUR LA PROMOTION DE LA BONNE
GOUVERNANCE**

ALISA HOTEL, ACCRA, GHANA

18 - 20 OCTOBRE, 2010

PREPARE PAR :

NICHOLAS DE-HEER

00233 243713319

Nicholas.deheer@yahoo.com

TOWRAC N. OTU

00233 207390790

otusdc@yahoo.co.uk

ACRONYMES

AAG	ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE
ACDI	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
AFRIMAP	PROJET DE GOUVERNANCE, DE SURVEILLANCE, ET DE PLAYDOYER POUR L'AFRIQUE
ANP	AUTORITÉ NATIONALE DE PLANIFICATION
BAD	BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
CA	CONSEIL D'ADMINISTRATION
CD	CHEF DE LA DIRECTION
CESC	CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL
CEA	COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE
CEDEAO	COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
CSD	COMITES DE SURVEILLANCE DE DISTRICT
CDMT	CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME
CPDN	COMMISSION NATIONALE DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
GRAMAO	CENTRE RÉGIONAL POUR L'AVANCEMENT DU MAEP EN AFRIQUE DE L'OUEST
CRDI	CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
EPA	EVALUATION PAR LES PAIRS AFRICAINS
ITR	INSTITUT TECHNIQUE DE RECHERCHE
IGD	INSTITUT POUR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE
IMAO	INSTITUT MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
MAEP	MECANISME AFRICAIN D'EVALUATION PAR LES PAIRS
MDA	MINISTÈRES, DÉPARTEMENTS ET AGENCES
MEP	MISSION D'EVALUATION DU PAYS
NAPRM-GC	NATIONAL AFRICAN PEER REVIEW MECHANISM GOVERNING-COUNCIL (GHANA)
NEPAD	NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
OSC	ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE
OMD	OBJECTIF DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ONG	ORGANISATION NON-GOUVERNEMENTALE
PNA	PLAN NATIONAL D'ACTION
PA (MOU)	PROTOCOLE D'ACCORD
PAC	PARTENARIAT AFRIQUE-CANADA
PAP	PARLEMENT PANAFRICAIN
PIB	PRODUIT INTERIEUR BRUT
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
REP	RAPPORT D'EVALUATION PAR LES PAIRS
RMSPA	RENFORCEMENT DES MOYENS DE SUBSISTANCE ET PROGRAMME D'AUTONOMISATION
SAIIA	INSTITUT SUD-AFRICAIN DES AFFAIRES INTERNATIONALES
SCRP	STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE
UQAM	UNIVERSITÉ DU QUEBEC À MONTREAL

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE EXECUTIF	3
1.0 CONTEXTE DE LA CONFERENCE	10
2.0 DELIBERATIONS DE LA CONFERENCE	13
2.2 SESSIONS DE LA PREMIERE JOURNEE	17
SESSION I: INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (AAG)	17
SESSION II: PANORAMA DU PROCESSUS DU MAEP DANS 5 PAYS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	23
2.3 SESSIONS DE LA DEUXIEME JOURNEE	31
SESSION III: ROLES DE LA SOCIETE CIVILE DANS LE PROCESSUS DU MAEP	31
SESSION IV: ROLES ET RESPONSABILITES DES PARLEMENTAIRES AU SEIN DU MAEP	37
SESSION V: ROLES DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE ET DES EXPERTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX AU SEIN DU MAEP	40
SESSION VI: ROLES DES COMMISSIONS NATIONALES DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT AU SEIN DU MAEP	43
SESSION VII: ORGANISATION DE PARTAGE DE SAVOIR SUR LE MAEP EN AFRIQUE DE L'OUEST....	47
2.4 TROISIEME JOURNEE	53
ATELIERS SUR LE CENTRE RÉGIONAL POUR L'AVANCEMENT DU MAEP EN AFRIQUE DE L'OUEST (CRAMAO).....	53

SOMMAIRE EXECUTIF

- (I) Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (le MAEP), largement acclamé comme le joyau du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est un accord mutuel auquel des membres de l'Union Africaine (UA) ont volontairement accédé et qui constitue un mécanisme africain d'autoévaluation. L'objectif primaire du MAEP est de favoriser l'adoption des politiques, des normes et usages qui aboutiront à la stabilité, à un taux de développement économique élevé, à un développement durable et à une intégration économique accélérée, sur le plan continental et régional. Cet objectif sera atteint à travers le partage des expériences et la consolidation des meilleures pratiques. Cela comprend l'identification des insuffisances et l'évaluation des besoins en termes de renforcement de capacités. Le MAEP est accessible à tous les États membres de l'UA. À ce jour, vingt-neuf (29) États membres ont accédé à l'organisation, dont neuf (9) proviennent de la région ouest-africaine.
- (II) Étant le premier pays à avoir été évalué, le Ghana a commencé à partager ses expériences avec d'autres pays africains comme le Bénin, l'Afrique du Sud, le Kenya, la Namibie, la Tanzanie. Il est devenu rapidement évident qu'il était nécessaire d'institutionnaliser les collaborations entre les pays au sein de blocs régionaux de pays qui font partie du MAEP. Par conséquent, la création d'un Centre pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest (CRAMAO) a été retenue comme constituant un véhicule institutionnel désirable pour l'atteinte de cet objectif.
- (III) Une conférence régionale de trois jours sur la création du CRAMAO s'est déroulée à Accra, au Ghana, du 18 au 20 Octobre 2010. La conférence a réuni des participants qui sont venus en grande partie des pays ouest-africains, des partenaires au développement, des institutions de recherche et des organisations de la société civile. Le thème de la conférence était *Le Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest, un exemple pour la promotion de la bonne gouvernance*. Cette conférence avait pour objectif de partager les diverses expériences à l'égard de la mise en œuvre du MAEP et d'initier la construction d'un Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest. Les organisateurs de cette conférence espéraient qu'à la fin, une meilleure compréhension du sujet serait partagée, que des réseaux de

partenaires seraient créés et que les relations entre les acteurs au niveau de la gouvernance dans la région seraient considérablement améliorées.

(IV) La conférence a été caractérisée par des présentations instructives de la part d'experts sur divers sujets portant sur le MAEP et ces présentations ont été suivies par des délibérations très animées. Les points forts des délibérations ont été résumés en sujets thématiques.

(V) **Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)**

- Le MAEP est un processus encore tout neuf. Ceci explique en partie pourquoi des problèmes avec les processus du MAEP existent toujours sur les fronts politiques et techniques.
- Les défis du MAEP sont uniques à chaque pays. Au Bénin, la constitution de conseils décentralisés du MAEP a été difficile à cause de la crédibilité, de la neutralité politique et de la compétence des intervenants. Le Mali et le Burkina Faso font face à une difficulté d'obtenir la participation des citoyens dans le MAEP. Le progrès du MAEP au Nigeria a souffert en raison de problèmes religieux et politiques. L'obtention d'un fonds durable pour le Plan national d'action (PNA) demeure toujours un défi pour le MAEP au Ghana.
- En dépit des problèmes, il y a eu de remarquables succès en lien avec le processus du MAEP dans la région. Le Ghana peut facilement exhiber ses programmes d'intervention sociale clés qui ont été mis en œuvre et les lois importantes qui ont été votées. Au Burkina Faso, le rapport du MAEP sur l'évaluation du pays est devenu un document de référence vital pour tous les décideurs.
- Afin de bien comprendre les réussites modestes du MAEP, une évaluation devrait s'effectuer en tenant compte de l'histoire bouleversante de la politique en Afrique.
- Des efforts doivent être déployés pour réduire la complexité du MAEP. Ceci le rendra plus efficient. De plus, les processus du MAEP doivent s'inscrire dans ceux de l'UA afin de les rendre efficaces et de ne pas créer des institutions parallèles.
- La participation des citoyens dans le MAEP peut être améliorée en faisant usage des médias pour renforcer la conscientisation et pour faire la publicité de ses succès.

- Le Secrétariat continental du MAEP a besoin d'être bien équipé pour lui permettre de faire face efficacement aux défis émergents. Au même moment, le Secrétariat doit rester flexible afin de fonctionner avec efficacité.
- Finalement, le processus d'évaluation par les pairs du MAEP doit être renforcé. Le processus doit se propager du pouvoir exécutif jusqu'à tous les niveaux de la société. Par conséquent, des revues entre parlementaires et au sein de la communauté s'imposent.

(VI) La Société Civile

- Une définition acceptable du terme « société civile » n'existe point. De même, la nature émergente des organisations de la société civile rend la définition de son caractère difficile. Les différents pays ont leur propre perspective sur ce qui constitue la société civile ou les organisations de la société civile.
- La société civile peut et doit jouer un rôle actif dans la promotion du MAEP. Par conséquent le renforcement de la capacité des organisations de la société civile est central à l'engagement productif de celle-ci.
- Au delà des appuis au MAEP, la société civile devrait mettre de l'avant les valeurs principales du MAEP et devrait promouvoir des programmes pour l'avancement du mécanisme.
- L'intégrité de la société civile doit être préservée des influences politiques, même lorsqu'elle dépend financièrement de l'État.
- Les défis quant à la participation des organisations de la société civile sont réels. Le déclin relatif de l'appui politique et de la bonne volonté dans de nombreux pays a entraîné une réduction progressive des moyens pour favoriser la participation des organisations de la société civile au sein de MAEP. Des moyens plus efficaces d'incorporer les contributions des OSC tardent à se matérialiser. La sélection des organisations avec une spécialisation suffisante pour répondre aux besoins du MAEP est un problème. Le risque de la politisation du secteur des OSC est toujours présent.

(VII) **Les Parlementaires**

- Le rôle de l'exécutif est trop accentué dans le processus du MAEP. On devrait laisser un rôle actif aux parlements au sein du processus du MAEP puisqu'ils représentent la population. Des directives claires doivent être élaborées pour permettre leur engagement dans le processus.
- Les parlementaires, à leur niveau, ont besoin de démontrer plus d'engagement à l'égard du MAEP.
- L'esprit partisan au sein des parlements des pays entrave la discussion impartiale autour du MAEP.
- Le Parlement panafricain (PAP) doit exercer ses responsabilités de surveillance avec efficacité en s'assurant que les principes et les normes soient respectés par les États. Le PAP a le devoir de s'assurer que les points de vue des citoyens soient convenablement représentés dans les rapports de pays au sein du MAEP.

(VIII) **Institutions de recherche, experts nationaux et internationaux**

- Il est nécessaire de tirer parti de l'expertise des *think tanks* et autres institutions de recherche afin d'ajouter de la valeur au processus de MAEP.
- Les instruments de recherche normalisés adoptés par les pays du MAEP se sont révélés utiles. Les instruments font usage à la fois de méthodologies quantitatives et qualitatives.
- Le renforcement de capacités dans les Institutions techniques africaines de recherche (ITR) est nécessaire pour améliorer leur rôle dans le processus du MAEP. Ceci est très important puisque la recherche sur le MAEP est technique et donc nécessite l'expertise technique adéquate.
- Les ITR qui travaillent sur le MAEP doivent démontrer leur neutralité en terme politique et doivent être suffisamment à l'abri de l'influence politique partisane.
- Les ITR sont importantes quant à l'établissement des grandes lignes et l'intégration du Programme national d'action (PNA) dans les plans spécifiques de développement des pays.

- Les recherches sur le MAEP doivent être dirigées par les ITR indigènes au lieu des experts-conseils expatriés afin de s’assurer que les plans de recherche ne soient pas conduits par des intérêts externes. De plus, les résultats et connaissances acquis sur le MAEP doivent être protégés contre des groupes externes qui peuvent les utiliser à leurs propres fins.
- Le financement par les bailleurs de fonds pour les ITR doit être soigneusement négocié afin de les protéger contre une ingérence externe qui ne serait pas conforme aux valeurs de base et aux objectifs du MAEP.

(IX) COMMISSIONS NATIONALES DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT (CNPD)

- Les commissions nationales de planification du développement doivent s'efforcer d'éviter les multiplications d'efforts, la création d'institutions parallèles, ainsi que les coûts de transaction élevés dans la mise en œuvre du PNA et du MAEP.
- La décentralisation effective est essentielle dans la planification du développement. Toutefois, l'expérience de certains pays montre que des principes directeurs provenant du centre sont nécessaires pour guider la base dans la planification du développement.

(X) LE CENTRE REGIONAL POUR L'AVANCEMENT DU MAEP EN AFRIQUE DE L'OUEST (CRAMAO)

Le concept du CRAMAO est d'origine locale. Ce concept est né de la nécessité de promouvoir et de renforcer la mise en œuvre du MAEP dans les pays en Afrique de l'Ouest à travers la gestion d'une organisation commune fondée sur la connaissance régionale.

- Le CRAMAO ne doit pas être une institution parallèle à celles déjà existantes. Il devrait fonctionner sous l'égide de la CEDEAO et par ce moyen rentrer dans l'Architecture africaine de gouvernance de l'UA.
- Il est important que les rapports entre le CRAMAO, le Secrétariat du MAEP et les Conseils d’administration nationaux du MAEP soient bien définis.
- Des règles claires et des lignes directrices sur la propriété et la succession de la direction du CRAMAO doivent être établies afin de prévenir les conflits.

- Le financement du CRAMAQ est crucial pour plusieurs raisons: la viabilité du projet en dépend et il est primordial pour un fonctionnement efficace du projet ; la nature et la source de financement peuvent interférer avec l'intégrité du CRAMAQ.
- Il a été convenu que le CRAMAQ devrait s'aligner sur des partenariats stratégiques en termes de financement et devrait faire usage de ses propres moyens afin de trouver des financements.

(XI) Dans un communiqué rédigé à la fin de la conférence, les participants ont affirmé que le MAEP s'est imposé comme un instrument puissant dans la promotion de la bonne gouvernance. Ils ont en outre approuvé la création du CRAMAQ pour améliorer le processus de mise en œuvre du MAEP en Afrique occidentale et pour promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie dans la région.

1.0 CONTEXTE DE LA CONFÉRENCE

1.1 INTRODUCTION

Le MAEP est un instrument démocratique visant à modifier le sort de l'Afrique d'une période de mauvaise gouvernance vers une nouvelle ère de la bonne gouvernance. En tant qu'instrument, le MAEP oblige un gouvernement à ouvrir volontairement son espace politique, dont l'accès a été dans le passé limité à la société civile, d'examiner et de défendre des options politiques visant à remédier à des lacunes et des défaillances dans la gouvernance. Jusqu'à présent, 29 pays africains ont souscrit au MAEP depuis sa création en 2003. Parmi ces 29 pays, neuf (9) sont de la région ouest-africaine. Le mécanisme, ayant été développé dans le cadre de la nouvelle initiative de l'Union Africaine en Juillet 2001, a cherché à résoudre les défis actuels du développement de l'Afrique.

Dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir la bonne gouvernance dans la région, un consortium comprenant le Ghana, le Bénin et l'Université du Québec à Montréal, a émis l'idée d'une organisation régionale de partage de savoir qui aiderait à un échange systématique d'information et de bonnes pratiques entre les pays membres du MAEP et à améliorer la collaboration entre les acteurs de la gouvernance (la société civile, le secteur privé, le public et les institutions de recherche).

Une conférence régionale de trois jours sur la mise en place du Centre régional pour l'avancement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en Afrique de l'Ouest s'est tenue à l'Hôtel Alisa, à Accra, au Ghana, du 18 au 20 Octobre 2010. La conférence visait à faciliter le partage des expériences au niveau national concernant la mise en œuvre du MAEP et à initier la création d'un Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest.

1.2 LE CENTRE RÉGIONAL POUR L'AVANCEMENT DU MAEP EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest (CRAMAQ) est une organisation fondée sur la connaissance qui cherche à améliorer la bonne gouvernance et la démocratie au sein des pays de l'Afrique de l'Ouest. Le CRAMAQ est conçu comme un processus et une structure.

En tant que processus, le CRAMAQ vise à promouvoir et à renforcer la société civile et la participation populaire dans la mise en œuvre du MAEP en Afrique de l'Ouest. Plus précisément, il cherche à construire une organisation régionale commune basée sur le partage

de la connaissance et vise à promouvoir la bonne gouvernance en Afrique de l'Ouest dans le cadre du MAEP. Plus précisément, le CRAMAO en tant que processus a les objectifs suivants:

- Créer et gérer une organisation régionale fondée sur la connaissance, qui va coordonner la production, la diffusion et le partage des connaissances et de l'information sur le MAEP en Afrique de l'Ouest;
- Favoriser l'appropriation populaire, le développement à la base et l'éducation civique;
- Décentraliser le processus de mise en œuvre du MAEP et introduire les résultats pour améliorer la gouvernance effective dans les collectivités locales;
- Mobiliser l'expertise nationale et internationale à entreprendre des recherches et développer des méthodologies pour améliorer le MAEP;
- Partager les leçons apprises et les meilleures pratiques acquises dans les pays participants;
- Accroître la collaboration, le travail en réseau et le dialogue inter-pays, ainsi que le renforcement des capacités; et
- Promouvoir des normes, des politiques et des programmes qui favorisent la coopération et l'intégration régionales;

Le processus a été initié par une collaboration entre les commissions nationales du MAEP du Bénin et du Ghana, dans le cadre d'un consortium international. Il est la suite d'un protocole d'entente entre le Ghana et le Bénin qui vise à instaurer une collaboration et une compréhension commune sur la nécessité de tirer des avantages substantiels de la mise en œuvre du MAEP dans les pays ouest-africains. Tandis que la genèse de CRAMAO peut être attribuée au Bénin et au Ghana, le processus devrait croître pour inclure d'autres pays ouest-africains membres du MAEP.

En plus d'être un processus, le CRAMAO est une structure. Ainsi, le CRAMAO aura un secrétariat de coordination régionale qui fournirait une ancre institutionnelle et l'infrastructure pour la mise en œuvre de ses processus. Le secrétariat devrait être situé à Accra, au Ghana.

Les tâches spécifiques du secrétariat comprennent notamment:

- * La mise en œuvre d'une organisation régionale fondée sur le partage des connaissances;
- * L'éducation civique;
- * La décentralisation du MAEP;

- * Les études scientifiques et la recherche;
- * Le réseautage et le renforcement des capacités;
- * La communication et l'information, y compris la formation pour les médias;
- * La coopération régionale et l'intégration;
- * Le suivi et évaluation et
- * La gestion professionnelle.

Le CRAMAO cherchera à obtenir immédiatement la possession régionale à travers, entre autres, l'organisation de ses activités dans tous les pays qui participent au MAEP en Afrique de l'Ouest.

Les autres caractéristiques du CRAMAO concernent un certain nombre d'éléments uniques:

- * Il s'appuie sur les expériences pratiques des pays participants à différents niveaux de la mise en œuvre du MAEP, y compris la participation de la population.
- * Il brise les barrières linguistiques qui ont entravé le processus d'intégration ouest-africain;
- * Il confronte les problèmes communs et trouvent des solutions communes dans la région ouest-africaine à travers le partage d'expériences et de pratiques et
- * Il évite la réinvention de la roue pour les nouveaux pays participants.

1.3 THÈME DE LA CONFÉRENCE

Le thème de la conférence qui a duré trois jours était : *«Le Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest, un exemple pour la promotion de la bonne gouvernance.»*

1.4 OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

L'objectif général de la conférence était de partager les différentes expériences concernant la mise en œuvre du MAEP et de lancer la création d'un Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest. Plus précisément, la conférence cherchait à:

- * Collaborer, partager les expériences et les leçons acquises pour favoriser l'intégration régionale par le biais du MAEP;
- * Discuter du rôle de la société civile, des parlementaires, des départements de planification et des institutions de recherche dans le MAEP;
- * Elaborer la gestion du Centre ouest-africain pour l'avancement du MAEP;
- * Définir les rôles et les responsabilités des conseils/commissions du MAEP;

- * Réfléchir sur les outils de communication entre les États et
- * S'accorder sur un plan d'action pour le déploiement effectif du Centre.

1.5 LES RESULTATS ATTENDUS

À la fin des trois jours de la conférence il était espéré:

- *Une meilleure compréhension du projet partagée par les commissions /conseils nationaux et les partenaires internationaux afin de faciliter son financement;
- *Un réseau de partenaires effectifs serait créé après la conférence;
- *Le renforcement des relations entre des acteurs de la gouvernance dans la région ;
- * Un cadre pour l'échange des informations et des meilleures pratiques sur la décentralisation et sur le rôle de la société civile sera établi et
- *Un protocole d'accord serait signé entre les conseils / commissions nationaux participants sur la structure, l'emplacement et la gestion du Centre, ses composantes et activités.

1.6 LA PARTICIPATION À LA CONFERENCE

La Conférence a réuni des représentants de onze (11) pays de la région ouest africaine – le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, la Côte-d'Ivoire, le Libéria, le Mali, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo, ainsi que l'Ouganda, le Kenya, et le Mozambique. Les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique des Nations Unies sur l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), les parlements, les commissions de planification du développement, et les ministères, les institutions de recherche, et les organisations de la société civile ont aussi pris part à l'événement.

2.0 DELIBERATIONS DE LA CONFERENCE

2.1 CEREMONIE D'OUVERTURE

La Conférence a débuté par une cérémonie d'ouverture au cours de laquelle de brèves allocutions ont été faites pour donner le ton pour le programme des trois jours. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Révérend Professeur S.K. Adjepong, Président du Conseil

d'administration national du MAEP au Ghana. Son excellence John Dramani Mahama, le Vice-président de la République du Ghana a prononcé le discours introductif. La cérémonie s'est terminée suite à un interlude culturel de quinze minutes au cours de laquelle les participants ont eu droit à des danses traditionnelles et des rythmes de nos territoires.

Intervenants

- S.K. Adjepong, Président du Conseil d'administration du MAEP, Ghana
- Batoko Ousmane, Vice-président, Commission nationale du MAEP, Bénin
- René Côté, UQAM
- Ruby Sandhu-Rojon, PNUD
- Kojo Busia, CEA
- Agboma Patrick, BAD
- Son Excellence Monsieur John Dramani Mahama, Vice-président du Ghana

Sommaire

Dans son allocution de bienvenue, le **Révérénd Prof. S.K. Adjepong** a exprimé sa gratitude au gouvernement du Ghana et au Vice-président pour le vif intérêt et l'enthousiasme pour le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs. Il a noté que neuf (9) sur les vingt-neuf (29) pays qui ont adhéré au MAEP sont de l'Afrique de l'Ouest. Il a dit, qu'au Ghana, le processus d'Evaluation par les Pairs Africains a permis l'ouverture progressive de l'espace de gouvernance pour l'engagement des parties prenantes, en particulier la société civile. Il a remercié les participants pour leur présence et a exprimé l'espoir que les délibérations aideraient à développer des structures qui favoriseraient la bonne gouvernance sur le continent.

Ousmane Batoko était optimiste que la conférence serait en mesure de fournir une plateforme fertile pour le partage des expériences sur le MAEP ainsi que pour générer de nouvelles idées pour faire avancer le mécanisme. Il a remercié les participants et leur a souhaité bonne chance.

René Côté a déclaré qu'il devait sa présence à quatre personnes dont trois étaient absentes de la conférence. Les trois personnes sont feu Dr. Francis Appiah, Frank Elmar et Alain Granbois. Il a fait l'éloge du très regretté Dr. Francis Appiah pour ses efforts acharnés en vue de donner vie au MAEP. Il a déclaré que sa mort était un triste événement pour tous. Il a reconnu la participation de Elmar Frank et s'est excusé en son nom pour son absence à la conférence. René Côté a rendu hommage au rôle important du Prof. Granbois dans l'organisation de la conférence. C'était lui qui a établi la base nécessaire à la tenue de la conférence y compris la recherche des fonds. Il a salué Sophie D'Aoust pour ses efforts et son assistance. Il a aussi remercié le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) pour avoir financé

la conférence, ainsi que Partenariat Afrique-Canada pour son aide lors de l'organisation de l'événement. En clôture, il a ajouté que l'UQAM souhaite collaborer avec les universités africaines dans la formation ou dans la dissémination du savoir.

Ruby Sandhu-Rojon a souligné l'importance du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans la promotion de la bonne gouvernance pour un développement durable à travers le continent. Elle a fait l'éloge du Ghana pour avoir été le premier pays à se soumettre au processus d'examen. Ruby Sandhu-Rojon a indiqué que le PNUD était fier du rôle qu'il joue dans la mise en œuvre du MAEP. Elle a déclaré que le PNUD continuera à travailler au sein du système des Nations Unies pour aider à atteindre les objectifs du processus du MAEP. De plus, elle a souligné que le processus de l'EPA n'est pas une fin en soi, mais un grand pas vers le développement des programmes et des politiques adéquats sur le continent. Le suivi et le processus de revue par toutes les parties prenantes sont essentiels pour la bonne mise en œuvre du MAEP. Enfin, elle a ajouté que le succès du MAEP dépendra du pragmatisme de ses recommandations.

Kojo Busia a observé que le défi de l'Afrique à l'égard du MAEP est d'élaborer son cadre non normatif pour promouvoir la bonne gouvernance et le développement. C'est pourquoi le Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest est si important dans la mise en œuvre du MAEP. Il a indiqué que la CEA a facilité l'apprentissage entre les pairs depuis le début du processus du MAEP. L'apprentissage par les pairs permet le partage des meilleures pratiques et aide à canaliser les connaissances et les expériences. Kojo Busia a souligné que le MAEP est essentiel pour garantir l'engagement civique dans la gouvernance et la responsabilité publique. Le MAEP ouvre des voies pour les citoyens afin qu'ils fassent partie du processus de gouvernance. Les citoyens doivent renforcer leur capacité à participer efficacement au processus. Il a également noté qu'alors que les philosophies de base du développement mondial sont douteuses, il existe toujours des opportunités en Chine et en Russie pour les ressources que l'Afrique a besoin de développer

Patrick Agboma a félicité les pays africains qui ont adhéré au processus du MAEP. Il a mentionné que l'objectif du MAEP est le développement accéléré des États africains à travers le partage des connaissances et des meilleures pratiques. Il a indiqué que la Banque africaine de développement a soutenu le MAEP de près depuis l'an 2004. Actuellement, la banque fournit un soutien financier à l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation du MAEP. De surcroît, la Banque a soutenu le NEPAD avec plus de \$ 1, 500,000 pour promouvoir la bonne gouvernance. Patrick Agboma a noté qu'une infrastructure bancaire solide est essentielle pour assurer la bonne gouvernance.

Dans son allocution, **Son Excellence John Dramani Mahama**, le Vice-président de la République du Ghana, a reconnu que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a été un projet audacieux et ambitieux. Il assure que les pays membres ont adopté des politiques, des normes et des pratiques qui conduiront à la stabilité politique, à une forte croissance économique, à un développement durable et à une accélération de l'intégration régionale et continentale. Cette finalité est poursuivie par le partage d'expériences et l'application des meilleures pratiques.

Le Vice-président a déclaré qu'au Ghana, le MAEP est géré sur trois fronts principaux, à savoir, la formulation des politiques, l'affectation des ressources, le suivi et l'évaluation. Grâce à l'auto-évaluation nationale et à la formulation du Programme national d'action, le rôle des citoyens dans le processus de la formulation des politiques a été grandement amélioré. Et cela a eu un impact direct sur l'allocation des ressources aux secteurs prioritaires. Le gouvernement a alloué plus de ressources à des interventions visant à réduire et à éliminer la pauvreté. En conséquence, le Ghana est sur la bonne voie pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et ensuite pour réduire de moitié la pauvreté.

Selon le Vice-président, afin d'améliorer la reddition de comptes, le Ghana a fait l'effort à travers le MAEP pour impliquer les citoyens dans le suivi et dans l'évaluation de la mise en œuvre du Programme national d'action. Les comités de surveillance du MAEP au niveau des districts, fournissent des pistes pour que les perspectives de la société civile soient prises en compte. De surcroît, à partir des évaluations au niveau des districts par la société civile sur la gouvernance, les rapports validés sont débattus lors des assemblées de district. La société civile fournit maintenant des données empiriques pour les autorités locales pour relever les défis de la gouvernance et la prestation des services.

Son Excellence John Dramani Mahama a noté que l'intégration régionale a été la vision des dirigeants africains depuis l'indépendance. Cependant, l'intégration africaine ne peut être réalisée si les questions de gouvernance et de leadership ne sont pas abordées. Le MAEP offre à l'Afrique une occasion unique de pousser cette vision plus loin. Bien qu'en mettant en garde contre la création d'institutions parallèles, le Vice-président a salué l'initiative de créer une organisation régionale fondée sur la connaissance, qui coordonne la production, la dissémination et le partage des connaissances et de l'information sur le MAEP et qui permet de décentraliser le processus de la mise en œuvre du MAEP. Il a souhaité aux participants à la conférence de fructueuses délibérations.

2.2 SESSIONS DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

SESSION I: INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (AAG)

Objectif : Présenter l'Architecture africaine de gouvernance (AAG) et la position du MAEP dans cette structure.

Président

- S.K Adjepong, Président du Conseil d'administration national du MAEP, Ghana

Intervenants

- **Busia Kojo, CEA**
- Sujet: L'évolution de l'Architecture Africaine de Gouvernance (AAG)
- **Jama Dalmar, Secrétariat du l'EAP**
- Sujet: La mise en œuvre du MAEP, surveillance et ses relations avec d'autres processus et initiatives africains.

Avant la présentation par les intervenants de la première session, les participants à la conférence ont observé une minute de silence en l'honneur du regretté Dr Francis Appiah du Secrétariat du MAEP au Ghana.

Résumé des présentations

L'Evolution de l'Architecture africaine de gouvernance (AAG)

Kojo Busia a abordé le sujet de l'évolution de l'Architecture africaine de gouvernance (AAG). Il a déclaré que l'AAG représente un changement radical d'un club de dirigeants vers un processus de gouvernance axé sur le citoyen. L'AAG est le principal cadre politique et institutionnel pour renforcer les capacités des organes et des institutions de l'Union Africaine (l'UA) et leur permettre d'optimiser leurs impacts sur le continent.

L'objectif de l'AAG est de parvenir à la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'Homme et à une approche basée sur le droit au développement. Pour atteindre ces objectifs, l'AAG vise à formaliser, consolider et promouvoir une coopération plus étroite entre les institutions de l'UA et d'autres parties prenantes, à établir un mécanisme de coordination des efforts régionaux et continentaux pour l'internalisation et la mise en œuvre de l'agenda de la gouvernance en Afrique, et à renforcer la capacité des organes et des institutions de l'UA dans la promotion, l'évaluation et le suivi des tendances de la gouvernance.

L'Architecture africaine de gouvernance est fondée sur trois piliers principaux:

- La vision
- Les organes et les institutions
- Les mécanismes d'interaction et de processus

La vision est l'incarnation des valeurs et des normes de gouvernance partagées par les États membres de l'UA. Ces normes reflètent l'engagement du continent à faire face à ses problèmes de gouvernance à travers une approche globale et concertée aux niveaux continental et régional. L'AAG reconnaît que la démocratie, la gouvernance et les droits de l'Homme ne sont pas des événements, mais plutôt un processus qui a besoin d'être contrôlé, évalué, développé et renforcé en tenant compte des différentes dynamiques et des capacités des États membres de l'UA.

L'AAG représente également une approche institutionnelle de gouvernance où les institutions solides et robustes et les procédures sont conçues comme importantes à l'édification et la consolidation de la démocratie, la gouvernance et les droits de l'Homme. Dans ce contexte, l'AAG pourrait être conçu comme un système bien ordonné et soigneusement assemblés des structures, des institutions et des mécanismes opérationnels pour donner une expression à la vision de la gouvernance en Afrique. Le troisième pilier de l'AAG est la plate-forme de la gouvernance en Afrique. Il est censé être le catalyseur pour une meilleure coordination et une complémentarité entre les institutions et les initiatives de gouvernance africaine existantes. Cette plate-forme génère un mécanisme informel, flexible et dynamique pour réaliser un ensemble de fonctions interdépendantes:

- Favoriser un échange systématique d'information sur la gouvernance à travers le continent;
- Améliorer le dialogue entre les acteurs de la gouvernance en Afrique;
- Faciliter l'élaboration de programmes de gouvernance partagés;
- Renforcer les capacités du continent africain afin de parler d'une seule voix sur les questions de la gouvernance au niveau du forum international et le processus de dialogue avec les partenaires;
- Améliorer l'efficacité et l'impact des efforts de gouvernance.

L'Architecture Africaine de Gouvernance (AAG) et le MAEP

Kojo Busia a souligné que le MAEP semble être dissocié des institutions de gouvernance et d'autres mécanismes. Il n'y a eu aucune interaction dynamique entre le MAEP et les autres institutions africaines existantes.

Cet écart doit être comblé. Le MAEP pourrait favoriser un meilleur partage des informations avec d'autres pays et organes de l'Union Africaine (UA). Il pourrait ouvrir une voie pour le dialogue et le partage d'information entre les États africains. En outre, le MAEP devrait faciliter le renforcement des programmes communs et la mise en place d'institutions communes entre les États membres de l'UA. Une fois que le MAEP a développé des interactions dynamiques avec d'autres institutions sur le continent, les États africains seront en mesure de parler d'une seule voix sur les questions de la gouvernance et du développement.

Le Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest (CRAMAO) contribuerait à compléter la nécessité globale d'une plate-forme de gouvernance en Afrique. Il serait également en mesure d'élargir les horizons de la participation des citoyens aux processus de la gouvernance. Le CRAMAO serait extrêmement utile car il faciliterait le partage des valeurs africaines sur la gouvernance démocratique et le développement.

La mise en œuvre du MAEP, le suivi et sa relation avec d'autres processus et initiatives africains

Dalmar Jama a commencé sa présentation en donnant un bref historique de la mise en œuvre du MAEP. Il a déclaré que le MAEP a été créé en 2003 comme un outil d'auto-évaluation appartenant et dirigé par les Africains eux-mêmes. La participation au MAEP se fait par adhésion volontaire. Le MAEP vise à encourager l'adoption des politiques, des normes et des pratiques conduisant à la stabilité politique, une forte croissance économique et le développement durable. Le but principal est d'accélérer le progrès vers l'intégration régionale et continentale à travers le partage des expériences et de meilleures pratiques. Le MAEP est conçu afin qu'il soit ouvert, inclusif, participatif, transparent et diversifié.

Le MAEP vise à assurer que les dirigeants africains et toutes les parties prenantes dans les structures soient responsables de leurs actes. Il tient à injecter la transparence dans les structures de la gouvernance grâce à des solutions collectives, durables et équitables. Il s'agit d'un processus progressif qui va construire l'élan vers une meilleure gouvernance des structures en Afrique, en annonçant la renaissance africaine vivement souhaitée. Le MAEP devrait conduire à l'éventuelle accélération de la coopération technique dans toute l'Afrique. À l'heure actuelle vingt-neuf (29) pays ont adhéré, représentant 74% de la population africaine.

En réponse aux recommandations du Forum africain de la gouvernance qui a eu lieu en 2006, le Secrétariat continental du MAEP, avec le soutien des partenaires stratégiques (la BAD, la CEA, le

PNUD et les instituts techniques de recherche à travers l'Afrique), révise le document de base du mécanisme de l'EPA en vertu d'un projet visant à rationaliser et à accélérer le MAEP. Un nouveau questionnaire sera produit afin de guider la prochaine série d'évaluations et des ateliers de validation. Il existe des initiatives pour renforcer le Secrétariat et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de communication.

Le Secrétariat a complété 13 examens par les pairs à travers l'Afrique, dont plusieurs sont en Afrique de l'Ouest. Un manuel des meilleures pratiques est en cours de rédaction pour guider la dissémination des meilleures pratiques à travers l'Afrique. Des missions d'évaluation de pays visiteront bientôt la Zambie et le Kenya. Des missions d'appui seront envoyées au Sénégal et en Sierra Leone alors que les missions d'évaluation ont déjà visité le Gabon, Djibouti, le Malawi et le Togo. Le lancement des rapports d'évaluation pour le Mozambique, le Lesotho et le Mali aura bientôt lieu. Le Secrétariat du MAEP est sur le point de terminer l'évaluation par les pairs de l'Éthiopie. Mais un atelier de validation des parties prenantes a été prévu dans le cadre des efforts visant à rationaliser le MAEP.

Dalmar Jama a annoncé que le MAEP passe de la phase de diagnostic à la phase de mise en œuvre. Il a informé les participants que la mise en œuvre et le suivi des Programmes nationaux d'action gagne rapidement du terrain. Cela est important pour garantir un progrès réel. Par exemple, des rapports d'évaluation des pays ont souligné la possibilité de violences ethniques au Kenya ainsi que les attaques xénophobes en Afrique du Sud. Ils ont été mis en évidence bien avant qu'ils ne se soient produits.

Discussions plénières

Le Président a commencé les débats en plénière en soulignant la nécessité de parvenir à un consensus sur le fait que le CRAMAO ne deviendrait pas une institution parallèle. Plutôt, le CRAMAO doit travailler à travers la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (la CEDEAO) pour atteindre l'Union Africaine (UA). Il est également nécessaire de créer les modalités pour que le CRAMAO puisse dialoguer avec le système de l'UA.

Au fil du temps, il devrait y avoir des plates-formes de dialogue et d'échanges d'idées et de meilleures pratiques afin d'améliorer le processus du MAEP et réduire le temps que prend le processus. Le Président a demandé qu'un modèle de suivi et d'évaluation soit mis en place pour permettre de comparer leurs notes sur les rapports d'avancement. Les questions suivantes ont été au centre des débats en plénière:

- Le lien entre le diagnostic et la mise en œuvre du MAEP
- La durabilité du MAEP

- L'adhésion au MAEP et le leadership politique
- La qualité des évaluations par les pairs

- **Le lien entre le diagnostic et la mise en œuvre du MAEP**

Les participants étaient préoccupés par l'apparente faiblesse du lien entre le diagnostic et la mise en œuvre dans le processus du MAEP et la manière dont ce dernier impacte la gouvernance dans la région. Il a été souligné que des mesures immédiates devraient être prises pour combler cette lacune dans le processus. Dr Busia a expliqué que les difficultés avec la mise en œuvre du MAEP ne peuvent être pleinement appréciées à moins qu'elles ne soient vues dans le contexte de l'histoire politique turbulente du continent. Il a déclaré que le MAEP favorise essentiellement le dialogue et propose des recommandations pour la bonne gouvernance. Les questions politiques de haut-niveau sont souvent difficiles à gérer, nécessitant une immense volonté politique et un fort engagement. En outre, la mise en œuvre du MAEP exige de lourds moyens techniques. Le fait que le processus de l'EPA soit en mesure de diagnostiquer et de générer des questions est en soi un bon début pour le MAEP. Dalmar Jama a indiqué que bien qu'il y ait de véritables défis dans la mise en œuvre des recommandations du MAEP, certains pays ont incorporé avec succès leur PNA dans leurs plans et budgets nationaux.

- **La durabilité du MAEP**

Les participants ont exprimé leur inquiétude sur le maintien du MAEP à la lumière de l'absence apparente de la capacité du Secrétariat continental du MAEP et le manque d'intérêt du Parlement panafricain à l'égard du MAEP. La capacité du Secrétariat semble être très limitée comme en témoigne son incapacité à envoyer des missions dans les pays qui ont adhéré au MAEP. Le Parlement panafricain (PAP) n'a à ce jour pris aucune mesure sur les rapports d'évaluation qui ont été déposés devant lui. Dalmar Jama a informé les participants que le Secrétariat continental du MAEP est toujours confronté à des problèmes au niveau des ressources humaines. Il a ajouté que dès le départ, le Secrétariat a été conçu pour fonctionner comme une institution petite mais efficace qui peut mettre de l'avant le processus d'évaluation au lieu d'une grande bureaucratie. Dr Busia a indiqué que l'Afrique doit apprendre à s'inspirer de l'évolution qu'il a eue, au lieu de se soumettre à une autoévaluation trop sévère. Il a rappelé qu'il y a de cela une décennie, les organisations comme l'Union Africaine (UA), le Parlement panafricain (PAP) et le Conseil économique social et culturel (CESC) étaient inexistantes. Toutes les nouvelles institutions, comme le Secrétariat du MAEP, auront besoin de temps pour mûrir. Il y aura des insuffisances qui vont s'associer au processus de renforcement des institutions, mais au fil du temps, ces institutions s'acquitteront de leurs mandats respectifs.

- **L'adhésion au MAEP et leadership politique**

La question des adhésions à entrées multiples au MAEP a été soulevée pendant des discussions animées. Certains des participants étaient d'avis qu'il devrait y avoir des itinéraires d'entrée alternatifs à l'adhésion des pays au processus, en particulier là où le leadership politique est réticent à s'y inscrire. Dr Busia a souligné que le processus du MAEP demeure en grande partie un processus politique. Cependant, Il a admis que, lorsque l'intérêt politique fait défaut, il devrait être possible pour les citoyens ou la société civile de faire pression sur leurs dirigeants afin de faciliter l'adhésion.

L'option de l'adhésion forcée au MAEP a été rejetée comme étant étrangère aux principes intrinsèques du MAEP. Des participants et des personnes ressources ont partagé l'avis que l'adhésion volontaire rend le MAEP attractif et durable.

Un participant a déploré le manque manifeste d'engagement de la part de certains dirigeants africains au processus Ceci est démontré par leur absence régulière au Forum du MAEP. Les participants ont conclu que les dirigeants africains devraient changer d'attitude et démontrer un engagement réel à l'égard du MAEP. La pratique de retourner dans leur pays après le Sommet de l'UA et de ne pas participer au Forum du MAEP doit cesser.

- **La Qualité de l'Évaluation par les Pairs**

Il y avait un consensus selon lequel l'évaluation par les pairs n'a pas été assez robuste. Il semble que seulement quatre Chefs d'États étaient présents pour procéder à l'évaluation par les pairs au Burkina Faso. Les participants étaient de l'avis que cette situation a fragilisé l'importance du processus. Cela a réduit l'ampleur de la publicité que l'évaluation a reçue dans les médias.

Cependant, bien qu'en partageant la frustration à l'égard de cette situation, le Dr Busia a indiqué que l'évaluation par les pairs n'avait pas besoin d'être restreinte au Forum des Chefs d'État. Au contraire, la société civile et le secteur privé devraient être en mesure de mener leurs propres évaluations par les pairs dans le cadre du MAEP. Les rapports d'évaluation des pairs doivent être intériorisés et débattus dans les forums de toutes les principales parties prenantes. Des discussions au niveau communautaire des questions de gouvernance seraient extrêmement utiles. Il a regretté le manque apparent d'attention porté aux évaluations modestes des États membres du MAEP. Les participants ont recommandé que l'interaction entre le Panel du MAEP et le Forum du MAEP soit améliorée pour renforcer le processus. Il a été convenu que, pour la réussite du processus du MAEP l'engagement de la société civile doit aussi être renforcé. Le processus doit être participatif et inclusif par tous les intervenants sur le

continent. Les participants ont également identifié les difficultés du partage de la communication et de l'information à la lumière de la division entre les anglophones et les francophones. Les pays pauvres désireux de se joindre au processus, mais limités par les fonds ont été priés de faire usage des fonds créés par la Banque africaine de développement la (BAD).

SESSION II: PANORAMA DU PROCESSUS DU MAEP DANS 5 PAYS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Objectif: présenter les différents cas de mise en œuvre du MAEP en Afrique occidentale

Président

- Ousmane Batoko, Vice-président, Commission du MAEP, Bénin

Intervenants

- Idohou Konou Leontine - La mise en œuvre du MAEP au Bénin
- Losseni Cissé - La mise en œuvre du MAEP au Burkina Faso
- Sam Cudjoe - La mise en œuvre du MAEP au Ghana
- Nana Sanou - La mise en œuvre du MAEP au Mali
- Alex Gboyega - La mise en œuvre du MAEP au Nigeria

Résumé des présentations

La mise en œuvre du MAEP au Bénin

Konion Idohou Leontine a déclaré qu'au Bénin, le Président a nommé un comité de treize membres pour superviser la mise en œuvre du MAEP. Un rapporteur de la mission de base du processus du MAEP a également été nommé. Au Bénin, le MAEP est d'avantage considéré comme un outil de développement au lieu d'un processus politique. Par conséquent, la société civile est activement engagée dans le processus.

Knion Idohou a souligné que l'appropriation du processus et du plan national d'action de la société civile était indispensable à une surveillance efficace. Le Bénin, par conséquent, s'est assuré que le MAEP soit mené par la communauté.

Le MAEP a été décentralisé vers les communautés, les districts et les régions et une stratégie de communication a été mise en place pour fournir au public des informations essentielles sur le MAEP. Des rapports trimestriels ont été produits pour disséminer de l'information sur le processus aux parties prenantes. Cependant, aujourd'hui, il est nécessaire de concevoir des principes et des règlements financiers pour guider le processus. Jusqu'à présent, un défi majeur

pour la mise en œuvre au Bénin a été le financement. Heureusement, le Ministère des Finances a pris des mesures pour intégrer le financement du MAEP dans le budget national.

La mise en œuvre du MAEP au Burkina Faso

Losseni Cissé a indiqué que le Burkina Faso a cherché à adopter une approche de la base vers le haut (*bottom-up*) pour le développement depuis son adhésion au MAEP, en mars 2003. Un Secrétariat permanent a été créé et rattaché à la Présidence pour assurer l'élan politique. Les canaux de communication ont également été ouverts pour faciliter un dialogue constructif sur le MAEP. La société civile burkinabaise participe activement dans le processus du MAEP.

Cependant le développement de capacités est nécessaire pour approfondir la participation de la société civile. Jusqu'ici, plus de cent quatre-vingts (180) recommandations ont été reçues des organisations de la société civile et ces recommandations ont déjà été mises en œuvre. Losseni Cissé a souligné l'urgente nécessité de mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour tirer parti au maximum du MAEP.

La mise en œuvre du MAEP au Ghana

Selon **Sam Cudjoe**, le Conseil d'administration (National African Peer Review Mechanism Governing-Council (NAPRM-GC)) a été mis en place le 18 mars 2004 pour agir en tant que point focal du MAEP au Ghana. Le Conseil d'administration dispose d'une indépendance administrative et financière. En outre, pour favoriser l'appropriation nationale et la participation de la population, un dialogue approfondi avec les parties prenantes de tous les coins du pays a été encouragé.

Une Mission d'évaluation du pays (MEP) a visité l'État ghanéen pour entreprendre un audit externe du rapport national d'auto-évaluation. En outre, le PNA du MAEP a été tracé sur la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRIP II) pour exploiter les synergies et engendrer une utilisation plus ciblée des ressources rares. La stratégie de mise en œuvre a été soigneusement élaborée pour s'assurer que le PNA ne soit pas traité comme un ajout à l'agenda du développement national.

M. Cudjoe a déclaré que le MAEP contribue à créer un espace pour la participation de la société civile au dialogue national. Les lois principales ont été adoptées. Le MAEP a contribué à l'ouverture de programmes vitaux d'intervention sociale tels que la gratuité de soins de santé maternelle, le renforcement des moyens de subsistance et de programme de renforcement de capacités et les Fonds de développement du Nord / Autorité de développement accéléré de la

savane. Faits importants à souligner, un processus de révision constitutionnelle est présentement en cours et la dépendance vis à vis de l'aide a été réduite de 47% du à moins de 20% du Produit intérieur brut (PIB).

Les obstacles à la mise en œuvre du MAEP comprennent la difficulté d'impliquer la population dans le processus. Le Secrétariat national du MAEP collabore activement avec seulement quarante (40) des cent soixante-dix (170) municipalités et districts. Il y a des questions qui dépendent de l'alignement avec les systèmes de suivi et évaluation existants (délais des rapports et capacités des MDA), des suivis de l'allocation des ressources (OMD, MAEP, etc.) et le financement d'institutions techniques et d'experts, ainsi que le suivi par les Comités de surveillance de district (CSD).

La mise en œuvre du MAEP au Mali

Nana Sonou a déclaré que le Mali a été le neuvième (9e) pays à adhérer au MAEP et a réussi à réaliser son autoévaluation.

Des ateliers régionaux au niveau des districts et des séminaires ont été organisés pour sensibiliser les gens et vulgariser le MAEP afin d'encourager la participation des citoyens à la base. La participation de la société civile dans le MAEP a été facilitée par l'organisation de groupes de discussion et d'ateliers. Il y a eu des débats publics sur le Plan national d'action pour enrichir le processus et obtenir la participation de l'ensemble des citoyens. Nana Sonou a souligné le rôle critique de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre des PNA.

La mise en œuvre du MAEP au Nigeria

Alex Gboyega a fait remonter la participation du Nigeria au MAEP à la signature du protocole d'entente sur le MAEP à Abuja, en 2003. Le secrétaire du gouvernement de la Fédération a été désigné comme point focal et un adjoint principal du Président est désigné pour effectuer régulièrement la gestion exécutive du processus du MAEP. Un comité de pilotage de vingt-deux (22) membres a été initialement constitué pour superviser la mise en œuvre du MAEP au Nigeria. Plus tard, le comité de pilotage a été élargi en un groupe de travail national qui est composé de cinquante (50) membres, et quatorze (14) d'entre eux ont été nommés pour former le comité exécutif du groupe.

Les progrès de la révision du Nigeria étaient au point mort en raison de revers politiques et religieux. Il était difficile d'obtenir un consensus national sur le fait que l'EPA n'était pas dans les faits un agenda politique d'un seul parti. De plus, quelques États ont adopté l'islam comme

religion d'État et ont introduit la charia. Cela a accentué les tensions religieuses dans le pays. Pour compliquer davantage la situation, le Nigeria fait face au défi de la sélection d'instituts de recherche compétents qui reflètent la diversité du pays.

L'échec des élections nationales et ses conséquences ont à nouveau interrompu le processus du MAEP au Nigeria. Le groupe de travail national a dû être reconstitué et élargi à deux cent cinquante (250) membres en vue de le rendre plus inclusif et de veiller à ce que les gens des différentes régions du pays soient bien accueillis et non pas mécontents. La nouvelle composition a également veillé à ce que tous les trente-six (36) Secrétaires d'État du gouvernement reçoivent un siège dans le groupe de travail national. En outre, l'adhésion des femmes a augmenté, tandis que les personnes handicapées étaient équitablement représentées dans le groupe de travail national.

Le groupe de travail nouvellement constitué a fait face à des défis particuliers. Le financement du gouvernement a été éradiqué. Les réunions du groupe de 250 membres étaient chères et posaient des contraintes logistiques. Des considérations sur la gestion des coûts ont conduit à la révision à la baisse du nombre d'adhésion, à soixante (60) membres. Cette révision a été soigneusement établie de sorte que la représentation institutionnelle a été respectée.

Les États devaient s'assurer de reproduire les structures nationales de direction du MAEP. Malheureusement, les États n'ont pas tous reproduit les structures nationales en raison de la rivalité entre partis et du sentiment que l'EPA est un programme partisan plutôt qu'un programme national. Afin de promouvoir le MAEP en tant que programme national, il y a eu une campagne massive de sensibilisation. Une importante mobilisation a également été entreprise pour veiller à ce que le processus du MAEP soit entièrement embrassé par le peuple.

Les États du Nigeria ont volontairement décidé de procéder à des évaluations individuelles en vertu de leur propre Mécanisme d'évaluation par les pairs qui avait d'abord été accepté. Un cadre pour cette évaluation par les pairs a été adopté et il est à espérer que d'ici la fin de l'année une évaluation par les pairs au niveau fédéral débutera au Nigeria. Les autorités nationales de planification au niveau fédéral ont également été chargées d'intégrer les PNA et des dépenses dans leurs stratégies sectorielles ainsi que dans les budgets annuels.

Discussions plénières

Les présentations des pays ont été suivies par des discussions soutenues. Les questions soulevées par les participants tournaient autour des points suivants:

- Les défis auxquels les pays doivent faire face dans la mise en œuvre du MAEP;
- L'impact du MAEP sur les domaines politique et social;
- Les changements dans l'administration politique et le soutien pour la mise en œuvre du MAEP ;
- Le financement durable pour la mise en œuvre du MAEP;
- La représentation et l'inclusion des parlements dans le processus du MAEP;
- Les stratégies pour encourager la participation des citoyens;
- La mise en valeur de l'exécution des recommandations du MAEP.

*** Les défis auxquels les pays doivent faire face dans la mise en œuvre du MAEP**

Un participant a souligné l'absence de toute référence aux défis qui accompagnent la mise en œuvre du MAEP dans certaines des présentations. Il a estimé que l'identification des défis serait utile pour la mise en place de solutions appropriées pour les relever. En outre, les pays qui ne sont pas encore parties au MAEP y tireront des leçons. Le Bénin a reconnu qu'il y a eu un certain nombre de difficultés dans l'exécution du MAEP dans le pays. Premièrement, il a été difficile d'obtenir l'appui législatif pour le Conseil national et de vendre le MAEP à la communauté intellectuelle. Deuxièmement, aucun Conseil du MAEP n'existe depuis la dissolution du premier Conseil qui a entrepris l'auto-évaluation des pays. Troisièmement, le fait de constituer des conseils décentralisés du MAEP a été semé d'embûches. La crédibilité et la neutralité politique ont été des critères clés, en plus des compétences. Cependant, certaines personnes non qualifiées ont réussi à s'infiltrer dans le système. Des mesures sont prises dès maintenant pour s'assurer que seules les personnes les plus aptes sont approuvées.

Les défis du Mali incluent la nécessité d'assurer la participation des citoyens et l'appropriation du processus du MAEP. Il y a aussi la question du manque de capacité des parties prenantes pour s'engager de façon significative dans le processus. Particulièrement, le secteur privé semble incapable de comprendre suffisamment le fonctionnement des institutions de gouvernance.

*** L'impact du MAEP sur les domaines politique et social**

Certains participants ont démontré qu'une des manières d'attiser le soutien du public pour le MAEP est de faire connaître les avantages du processus du MAEP au peuple. Ces participants étaient donc intéressés à la façon dont le MAEP a eu un impact sur l'environnement social et politique des pays qui l'ont effectivement mené à terme. Sam Cudjoe a indiqué que le MAEP a réussi à avoir un impact significatif au Ghana, car ce dernier contribue effectivement à ouvrir la

porte de l'engagement de la société civile dans un dialogue national. Des textes législatifs importants ont également été adoptés en raison du MAEP. Ceux-ci sont : la loi sur la violence domestique; la loi sur les personnes handicapées; la loi sur la protection des dénonciateurs; la révision du Code criminel et la loi sur la traite des êtres humains. Des programmes d'intervention sociale ont été également mis en œuvre: les soins maternels gratuits et une amélioration des moyens d'existence et du renforcement des capacités. Un Ministère de la Chefferie et de la Culture a également été établi pour prendre soin des questions de la chefferie et la Constitution nationale fait l'objet de révision pour améliorer la gouvernance.

Losseni Cissé a dit qu'au Burkina Faso, le MAEP est devenu un document de référence majeur pour les professionnels, les médias, les politiciens et le public, d'autant que les élections de novembre 2010 approchent. Il a ajouté, toutefois, que le MAEP a des objectifs à long terme et il serait difficile de fournir des rapports d'impacts immédiats .

- **Les changements dans l'administration politique et le soutien pour la mise en œuvre du MAEP**

Un participant a voulu savoir comment l'intérêt et le soutien politique pour le MAEP ont été maintenus lors du changement de direction politique au Nigeria, compte tenu du degré de partisanerie entourant le MAEP. Prof Alex Gboyega a expliqué qu'en raison de l'existence d'une large assise au Conseil national du MAEP, le changement de gouvernement au Nigeria n'a pas déstabilisé l'appui en faveur du mécanisme.

- **Le financement durable pour la mise en œuvre du MAEP**

La question sur le financement durable de la mise en œuvre du MAEP a également été abordée lors de la discussion. M. Cudjoe a reconnu que le financement du PNA du Ghana n'avait pas été prévu dans le processus d'évaluation et a ajouté que cela reste une faiblesse majeure dans le programme du MAEP du pays. Zemenay Lakew du PNUD a soutenu que le financement des plans d'action nationaux pourrait être obtenu si les pays du MAEP réussissaient à intégrer leurs plans d'action dans leurs programmes nationaux de développement global. Elle a souligné que la dépendance envers les bailleurs de fonds devrait cesser car le continent est riche en ressources. Un changement radical et plus de créativité au niveau de la pensée doivent apporter des ressources importantes pour mettre en œuvre le MAEP. La demande d'aide n'est pas viable. Ceci est attesté par les nombreuses initiatives africaines qui ont bien commencé, mais ont échoué parce que le financement des bailleurs de fonds a cessé.

- **La représentation et l'inclusion des parlements dans le processus du MAEP**

Les participants ont également parlé de la place des parlements et des membres du Parlement au MAEP. Un participant a observé qu'il y a eu des parlementaires qui ont été exclus des présentations sur la mise en œuvre du MAEP dans les divers pays. Il voulait savoir le rôle qui a été attribué aux membres du Parlement dans le processus de l'EPA. Dans sa réaction, Konou Idohou Léontine a convenu que l'inclusion des parlementaires sera cruciale pour le succès du MAEP. Elle a dit que le Bénin a pris l'initiative en invitant un représentant du Parlement, mais celui-ci s'est constamment absenté des réunions. Une autre demande a été envoyée au Président du Parlement du Bénin pour la nomination d'un autre représentant de la législature. Elle a ajouté qu'au Bénin, les organes du gouvernement comme le Parlement ont été si politisés que, depuis deux ans, les budgets nationaux ont dû être adoptés par décret. Le Professeur Alex Gboyegba a également mentionné que le Nigéria a attribué des sièges pour les parlementaires au sein du groupe de travail du MAEP, sauf que ces sièges servent à des fins uniquement de représentation car le MAEP ne semble avoir aucune valeur électorale.

Au Mali, les parlementaires ne sont pas représentés au Conseil d'administration du MAEP. Le Conseil ne procède qu'à des séances d'information périodiques avec le Parlement pour informer les députés et les engager dans le processus. Il a été retenu que les interactions entre le Conseil d'administration national au Ghana et le Parlement national a été faible parce que les réunions avec les parlementaires se sont avérées coûteuses. La situation pourrait être remédiée si les parlementaires réduisaient leurs gains journaliers et leurs allocations de transport pour leur participation aux réunions du MAEP. Losseni Cissé a convenu que la participation du Parlement dans le processus du MAEP serait plus utile, en particulier dans le suivi et dans l'évaluation. Il a dit que l'interaction entre le Conseil national du MAEP et le Parlement du Burkina Faso est encore en évolution. Mais les parlementaires en général ont besoin d'une éducation approfondie sur le MAEP pour améliorer leur compréhension du processus.

• **Les stratégies pour encourager la participation des citoyens**

Les participants ont également discuté des stratégies visant à susciter l'intérêt des citoyens dans le MAEP. Le rôle des médias dans l'auto-évaluation des pays pour améliorer la publicité, pour encourager le soutien public a été le point de mire. Au Ghana, la stratégie a été d'utiliser la Commission nationale sur l'éducation civique et d'autres institutions qui ont une portée nationale pour informer et éduquer les gens sur le MAEP. On s'attend à ce que les gens acceptent et s'engagent dans le processus une fois qu'ils comprendront bien comment fonctionne le système et leur rôle dans le processus. Les médias au Burkina Faso préconisent le plaidoyer pour l'évaluation dirigée par les citoyens de l'EPA. Une stratégie de communication conduite par le TIC à travers une agence de communication est également réalisée au Burkina Faso.

- **La mise en valeur de l'exécution des recommandations du MAEP**

Un participant a estimé qu'il était essentiel de donner priorité à la mise en œuvre du PNA puisque la plupart des pays africains sont pauvres et n'ont pas les ressources nécessaires pour mener à terme toutes les activités du PNA.

2.3 SESSIONS DE LA DEUXIÈME JOURNÉE

SESSION III: ROLES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE PROCESSUS DU MAEP

Objectif: Discuter du rôle des acteurs de la société civile dans le MAEP et des organisations de partage de savoir.

Président

- Losseni Cissé, MAEP, Burkina Faso

Intervenants

- Gustave Assah, Social Watch Bénin
- Ousmane Deme , Partenariat Afrique-Canada
- Emmanuel Akwetey - Institut pour la gouvernance démocratique (IDEG), Ghana

Résumé des présentations

Gustave Assah a ouvert la séance en soulignant quelques-unes des possibilités offertes par l'engagement de la société civile au processus de gouvernance. Un exemple d'engagement est la participation des groupes marginalisés dans la formulation des politiques de développement ou encore le suivi participatif des dépenses publiques. Le professeur Gustave a souligné que le MAEP reconnaît la société civile et a mis au point un cadre de concertation pour son engagement. Dans tous les pays membres du MAEP, la mobilisation de la société civile a été encouragée. Pour faciliter la participation effective au processus du MAEP, des ateliers ont été organisés afin de développer les capacités des organisations de la société civile. Les partenariats de collaboration entre les organisations de la société civile ont également été encouragés.

Dans la pratique, la société civile a tendance à s'opposer aux dirigeants politiques qui sont réticents à adhérer au MAEP. Mais cela ne doit pas toujours être le cas. Les confrontations et les débats font partie intégrante du processus de dialogue sur le développement. Il est toutefois souhaitable qu'ils soient exercés avec modération.

Un grand nombre d'organisations de la société civile (OSC) doit être impliqué dans la mise en œuvre du MAEP à différents niveaux. Les OSC doivent créer des cadres de dialogue et de consultation sur le MAEP. Mais tout d'abord, les OSC doivent renforcer leurs capacités et développer des partenariats avec d'autres acteurs sociaux, tout en se spécialisant dans des aspects particuliers du MAEP. En effet, les OSC ont développé de l'expertise dans de nombreux domaines qui seraient utiles au processus d'évaluation par les pairs. Toutefois, ces organisations seraient plus utiles si elles identifiaient et optaient pour des domaines clés du MAEP, car elles ne peuvent pas prendre part efficacement à toutes ses étapes.

De plus, les processus démocratiques doivent être renforcés pour permettre aux citoyens de participer pleinement au MAEP. Pour cette raison, il serait important pour la société civile d'aborder les questions récurrentes de transparence et de crédibilité. Plus important, les OSC devraient s'efforcer d'être représentatives de toutes les parties de la société de manière à assurer une véritable participation de tous. Le partage de l'information au sein de la société civile devrait être amélioré considérablement pour que les gens à la base puissent avoir accès à l'information pertinente pour prendre part de façon significative au processus. Le MAEP doit être compréhensible aux yeux des populations. Le Partenariat Afrique-Canada (PAC) fait d'ailleurs un excellent travail à cet égard.

Le renforcement de la participation de la société civile dans le MAEP permettrait d'améliorer l'indépendance de ce mécanisme et conduirait à la promotion des meilleures pratiques. La mise en commun des ressources serait possible et les effets multiplicateurs seront mis en évidence avec la participation de la société civile au sein du MAEP. La participation des OSC est également essentielle afin que de véritables transformations politiques surviennent, grâce au MAEP.

Ousmane Deme a donné un aperçu du travail que Partenariat Afrique-Canada (PAC) a accompli. Il a déclaré que PAC a travaillé dans plusieurs domaines, y compris les ressources naturelles, le Processus de Kimberley et la certification des diamants de guerre. Dans les dernières années, PAC s'est également concentré sur la mise en œuvre du MAEP. M. Deme a reconnu la particularité et la complexité du MAEP. Cette complexité impacte de façon notable le rôle que la société civile joue dans le cadre du MAEP. Il a souligné la nécessité pour la société civile de démontrer du leadership dans la mise en œuvre du MAEP. La société civile ne doit pas attendre le gouvernement pour agir. Celle-ci a les moyens d'améliorer les processus de dialogue internes et de collaborer avec d'autres partenaires. La société civile devrait siéger sur les conseils d'administration/commissions nationales du MAEP qui sont en rapport direct avec les centres de décision du continent africain. Dans tous les pays où le MAEP a été un succès, la société civile a joué un rôle très important au sein des conseils d'administration. Un exemple notable est celui du Ghana où la société civile a joué un rôle considérable au sein du MAEP.

La complexité de la mise en œuvre du MAEP signifie également que la société civile doit nécessairement établir des priorités. Tout ne peut et ne doit être fait au même moment. La société civile doit donc adopter une approche plus rigoureuse qui lui permettrait de se positionner sur des questions pertinentes quant au processus du MAEP. La société civile ne doit pas se contenter de simplement participer à des discussions, mais doit aussi influencer le processus.

La société civile se doit également d'adopter une perspective à long terme en ce qui concerne le processus du MAEP. Il n'est pas suffisant que celle-ci soit seulement impliquée dans l'auto-évaluation de son pays. La société civile devrait avant tout surveiller la mise en œuvre du Plan national d'action, puisque la réalisation de ce dernier est un critère essentiel pour la réussite du MAEP.

En outre, la société civile joue un rôle crucial en s'assurant que le MAEP soit bien compris à la base. En ce sens, les OSC pourraient produire des documents pour éduquer les intervenants sur le MAEP. Le Partenariat Afrique-Canada a produit un certain nombre de publications de ce type. Par exemple, des études de cas concernant la contribution de la société civile au processus d'évaluation par les pairs au Ghana, au Mali et dans d'autres pays ont été publiées. Des manuels, à la portée de tous, sur le MAEP ont également été produits. De plus, les questionnaires du MAEP peuvent être adaptés aux particularités locales ou nationales. Le défi, cependant, réside dans le financement de la traduction de ces publications pour les rendre accessibles aux divers peuples de l'Afrique.

Emmanuel Akwetey a abordé le sujet de la complexité du MAEP et s'est penché sur comment la société civile s'est engagée dans le passé et sur les perspectives que réserve l'avenir. Le MAEP, dit-il, est probablement le plus important mécanisme institutionnel développé en Afrique pour promouvoir la gouvernance et le développement démocratique. Il est susceptible de devenir le modèle à suivre en termes de gouvernance démocratique et la raison d'être d'une intégration accélérée de l'Afrique.

La complexité du MAEP se manifeste à trois degrés. Tout d'abord, il s'agit d'un processus à plusieurs niveaux d'interactions, à la fois locales, nationales, régionales et continentales. En effet, le processus est aussi mondial, puisque le MAEP est l'exemple que nos dirigeants ont pris pour démontrer aux bailleurs de fonds que l'Afrique est sérieuse au sujet de la gouvernance démocratique et de l'imputabilité. Deuxièmement, le MAEP est d'ordre politique et technique. L'adhésion au MAEP exige non seulement la signature des chefs d'État, mais également leur engagement, en leur nom et en celui de leur pays. Par ailleurs, le MAEP est vraiment technique et nécessite l'accès à de l'information adéquate, bien évaluée et certifiée, dans les quatre domaines thématiques. Finalement, la complexité de la situation postcoloniale de l'Afrique, dans laquelle se situe le MAEP, ajoute à la complexité de ce mécanisme. Il existe les orientations de l'Ouest, de l'Est, du centre, du Sud, du Nord, des cultures francophone, anglophone et lusophone.

Le MAEP a également une dimension populaire dans laquelle la participation de la société civile est nécessaire. Mais le sujet de la société civile est tout aussi complexe. Qui ou quoi constitue la société civile? En fin de compte, pour être considéré comme faisant partie de la société civile, on devrait faire preuve de capacité d'agir de façon indépendante de l'État ou de ses

représentants. Le Dr Akwetey a donné plusieurs exemples basés sur l'expérience du Ghana pour appuyer sa présentation. Il a souligné que la société civile peut seulement participer activement et utilement au processus du MAEP si elle comprend parfaitement la nature et la complexité du mécanisme. Ceci renforcerait la capacité de la société civile à informer adéquatement les citoyens sur l'importance du MAEP, mais aussi ses capacités en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, la recherche, la mise à l'essai de questionnaires et dans toutes autres activités que le processus du MAEP implique.

Selon le Dr Akwetey, la participation de la société civile ne doit pas seulement être considérée comme assurant un suivi et une revue de la performance des gouvernements. Dans un environnement ouvert où plusieurs acteurs sont engagés, la liberté, la responsabilité et la participation sont des éléments que tous doivent poursuivre. À cette fin, le MAEP devrait étudier la possibilité de mener des évaluations par les pairs des organisations de la société civile dans les pays, tant au niveau national que local, tout comme cela se fait actuellement au niveau des gouvernements. La possibilité d'effectuer des évaluations par les pairs au niveau des acteurs du secteur privé dans les pays est réelle et cela pourrait sans doute produire des résultats très intéressants. Dr Akwetey est convaincu que lorsque les trois secteurs clés seront inclus dans le processus d'évaluation, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, dans la forme qu'il revêt aujourd'hui ou peut-être renforcé ou modifié, sera l'outil idéal pour promouvoir l'intégration dans toutes ses facettes sur le continent. Le projet du Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest (CRAMA) doit se pencher sérieusement sur ce mécanisme en tant qu'outil qui doit être utilisé dans tous les secteurs et au niveau de tous les acteurs participant au processus de gouvernance.

Discussions plénières

Les présentations ont déclenché des échanges intéressants entre les participants en ce qui concerne la nature et le rôle de la société civile dans le MAEP. Les questions principales qui ont été abordées peuvent être regroupées sous les aspects suivants:

- Ce qui constitue la société civile;
- Le financement des organisations de la société civile par l'État;
- La collaboration entre les organisations de la société civile (OSC) et l'État;
- Le leadership des OSC dans le MAEP;
- Les défis quant à la participation des OSC dans le MAEP et
- La réduction de la complexité du processus du MAEP

- **Ce qui constitue la société civile**

Les participants ont tenté d'harmoniser leur compréhension de la société civile et de la nature des organisations qui en font partie. Les participants prétendent que les politiciens ont réussi à s'infiltrer dans les rangs des organisations de la société civile et cette situation a soulevé des questions sur la crédibilité des OSC. Dr Akwetey a expliqué que jadis le terme «société civile» était utilisé pour désigner un «espace». Cependant, dans les temps modernes, il est désormais associé à un ensemble d'organisations. Une organisation de la société civile est une organisation qui est autonome et ne semble pas faire partie de l'État, ceci sans prendre en compte comment elles financent leurs activités.

- **Le financement des organisations de la société civile par l'État**

Dr Akwetey préconise le financement public des organisations de la société civile. Il a estimé que certains pays africains ont eu du succès en matière de gouvernance démocratique et ont accompli des progrès notables vers l'atteinte des Objectifs du millénaire de développement (OMD), notamment parce que les groupes de la société civile sont engagés dans le processus. Ils se mobilisent et agissent indépendamment du gouvernement. Aujourd'hui, il existe des organisations non gouvernementales (ONG), comme Oxfam, qui reçoivent un soutien financier de leur gouvernement. Cependant, ces OSC ont des lois qui protègent leur autonomie. Dr Akwetey a aussi donné l'exemple de l'Europe où les gouvernements financent les OSC qui ont des objectifs qui coïncident avec les intérêts nationaux. Les OSC africaines devraient définir leur position afin qu'elles puissent également jouir d'un financement de l'État.

- **La collaboration entre les Organisations de la société civile (OSC) et l'État**

En abordant le sujet du type de collaboration qui devrait exister entre les OSC et l'État dans le MAEP, le professeur Assah a souligné que puisque celles-ci sont des agents de développement, tous les types de collaborations constructives avec l'État seraient utiles. Ces dernières pourraient aider les OSC à surmonter certains obstacles du milieu. Toutefois, il faut éviter que les OSC soient utilisées par des influences extérieures, en tant qu'outils de validation de certains processus. Les OSC doivent également veiller à ne pas être utilisées comme véhicule électoral par les gouvernements, au nom de la collaboration. Le Partenariat Afrique-Canada, par exemple, est devenu un instrument de collaboration pour assurer l'action publique, le suivi des politiques gouvernementales et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Dr Akwetey a estimé que les OSC peuvent facilement combiner une position d'opposition constructive et en même temps collaborer efficacement avec l'État.

Les organisations de la société civile pourraient également collaborer pour produire des rapports alternatifs à propos des OMD. Cela permettra aux OSC d'évaluer les données du gouvernement et de connaître l'opinion de la population concernant ces résultats. En outre, les OSC peuvent participer à des ateliers thématiques avec les organisations paraétatiques qui s'identifient aux OSC. Une preuve concrète de la participation et de la collaboration des OSC est certainement leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes du MAEP.

- **Le leadership des OSC dans le MAEP**

M. Deme a expliqué que le leadership des OSC dans le MAEP doit se manifester par leur volonté de lancer des programmes et des activités visant à promouvoir le MAEP, même lorsque les dirigeants ne démontrent plus d'intérêt en ce qui concerne certains aspects du processus. Par exemple, la société civile au Mali n'a pas attendu l'adhésion du gouvernement au MAEP avant de contribuer et d'avancer des commentaires constructifs aux niveaux régional et local dans le cadre du MAEP. Les organisations de la société civile doivent également être représentatives des valeurs fondamentales du MAEP à savoir: la liberté, la participation et l'imputabilité.

- **Les défis quant à la participation des OSC dans le MAEP**

Les participants ont identifié un certain nombre de défis à la participation des OSC dans le MAEP. Tout d'abord, la question du déclin de l'appui et de la bonne volonté politique envers le MAEP dans plusieurs pays qui ont adhéré à ce processus fut soulevée. Cela a contribué à la réduction progressive des espaces d'engagement avec les OSC dans le processus du MAEP. En Ethiopie, l'espace civil semble diminuer et les organisations de la société civile ont eu à élaborer des stratégies pour repousser cette menace. Deuxièmement, il n'existe pas de moyens efficaces pour assurer l'incorporation des contributions des OSC dans le processus du MAEP. Bien que la participation d'organisations de la société civile dans la phase d'auto-évaluation des pays soit mise de l'avant, les OSC ne sont pas certaines que les rapports issus de l'évaluation par les pairs reflètent véritablement leurs points de vue. Cette situation est aggravée par le fait que les États n'ont pas été contraints à publier leur rapport national d'auto-évaluation. Troisièmement, le choix des OSC possédant une spécialisation suffisante pour répondre aux besoins du MAEP a été difficile surtout en ce qui concerne la gouvernance. La politisation progressive du secteur des OSC a rendu le problème encore plus important. Quatrièmement, il existe toujours le défi constant de la faible capacité des organisations de la société civile, ce qui impacte la qualité de leur participation.

- **La réduction de la complexité du processus du MAEP**

Certains participants ont estimé que la mise en œuvre du MAEP gagnerait beaucoup en vitesse, si la complexité du processus était réduite. En outre, des mécanismes pour mesurer l'impact réel ou la contribution du MAEP à la gouvernance démocratique et au développement du continent doivent être mis en place. Dr Akwetey a affirmé qu'en Afrique, plusieurs aspects du développement doivent nécessairement être exécutés simultanément et non séparément comme cela s'est produit dans l'ouest. Cela a d'ailleurs contribué en partie à la complexité apparente du MAEP. Cependant, les recherches contribueront à améliorer l'efficacité et la méthodologie du MAEP.

SESSION IV: RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARLEMENTAIRES AU SEIN DU MAEP

Objectif: Discuter des rôles et responsabilités des parlementaires dans les processus du MAEP au niveau national et continental.

Président

- Losseni Cissé, MAEP, Burkina Faso

Intervenants

- **L'Honorable Mabiletsa Stephen Isaac, Parlement panafricain**
- **L'Honorable Alhaji Muntaka Mubarak Mohammed, Parlement du Ghana**

Résumé des présentations

Honorable Mabiletsa a débuté les présentations sur le rôle et les responsabilités des parlementaires dans le MAEP. Il a noté que l'adhésion au MAEP demeure la prérogative de la branche exécutive du gouvernement. L'exécutif possède tous les outils reliés au pouvoir : les ressources humaines, les fonds, etc. Les parlementaires sont efficaces tant que les principes de la séparation des pouvoirs et de la primauté du droit fonctionnent bien. En ce qui concerne le MAEP, les rôles et les responsabilités des parlementaires font partie des fonctions essentielles de l'Assemblée législative. Tout d'abord, la représentativité fait référence au rôle des parlementaires de veiller à ce que les points de vue de la population soient bien représentés dans les rapports des pays membres du MAEP. Deuxièmement, le parlementaire peut exercer une fonction de surveillance en questionnant l'exécutif sur la performance de l'État en ce qui concerne les principes et les normes du MAEP. Troisièmement, les parlementaires ont la responsabilité d'établir des liens entre les citoyens, la société civile et le Parlement afin de promulguer des lois appropriées pour renforcer la responsabilité sociale et politique.

Les parlementaires doivent également suivre, à travers le Comité des comptes publics, l'application des ressources financières allouées à la mise en œuvre des recommandations du MAEP et des programmes. Enfin, ils devront mettre en place une Commission parlementaire spéciale pour interagir avec le NEPAD, les équipes MAEP et d'autres intervenants dans l'exécution des principes et normes du MAEP.

Au niveau continental, le Parlement panafricain (PAP) collabore avec les organes de l'UA et d'autres partenaires stratégiques pour exécuter les normes et principes du MAEP. Le PAP exerce également un rôle de supervision dans les pays qui ont adhéré au MAEP.

L'honorable Muntaka Mohammed a réitéré les propos de l'honorable Mabiletsa, mais a déploré l'évidente omission du rôle du Parlement dans le protocole d'entente du MAEP. Il a indiqué que le rôle de l'organe exécutif du gouvernement est trop accentué au détriment du rôle des représentants des citoyens qui sont censés conduire le processus du MAEP. D'ailleurs, il n'y a pas de lignes directrices claires pour les parlements afin que ceux-ci s'engagent dans le processus de l'EPA. Pis encore, il est difficile d'obtenir de l'information précise et à jour. À cela s'ajoute le fait que le Parlement du Ghana, par exemple, semble n'avoir aucun pouvoir légal pour inviter le Conseil d'administration national du MAEP à répondre à ses questions et à lui fournir de l'information sur le processus.

En dépit de ces difficultés, il existe toujours des possibilités pour le Parlement d'influencer le processus du MAEP. Les parlementaires peuvent veiller à ce que le MAEP soit toujours à l'ordre du jour du gouvernement. De plus, ils pourraient faciliter la diffusion d'information sur le MAEP auprès de leurs électeurs. En outre, le Parlement pourrait élaborer un projet de loi pour guider le processus d'évaluation des pays qui détaillerait les rôles des parties prenantes, y compris le Parlement. L'adoption d'une loi aiderait à la réalisation des principes du MAEP et à la mise en œuvre du PAN. Par ailleurs, une loi aiderait à protéger le processus de l'instabilité due aux changements de gouvernement. Enfin, le REP doit être débattu au sein des parlements nationaux et non seulement au Parlement panafricain tel qu'il est stipulé dans le protocole d'entente du MAEP.

Discussions plénières

Suite à ces présentations instructives, les participants ont discuté de:

- La disparité entre l'exécutif et le législatif au niveau des rôles dans le MAEP;
- Partialité au sein des parlements nationaux et
- La participation du Président du Parlement au MAEP.

- **La disparité entre l'exécutif et le législatif au niveau des rôles dans le MAEP**

Les participants ont tous reconnu que l'engagement des parlementaires envers le processus MAEP n'a pas été jusqu'à présent adéquat ni significatif. Les rôles au sein du MAEP ont été accaparés par l'organe exécutif du gouvernement. Ces rôles sont d'ailleurs orientés vers l'organe exécutif du gouvernement. Il a toutefois été souligné que des efforts sont déployés afin que les parlementaires prennent part activement au processus du MAEP. Au Ghana, les rapports nationaux sur les progrès du MAEP sont déposés au Parlement et des sessions d'information ont été organisées pour la Commission parlementaire d'enquête compétente. Ces séances d'information sont toutefois rares en raison de leur coût élevé.

- **La partialité au sein des parlements nationaux**

Il fut également soulevé le fait qu'il existe de l'hostilité partisane dans la plupart des parlements africains qui pourrait poser des obstacles au travail du MAEP. Un participant a affirmé que dans un environnement institutionnel typique dans lequel chaque organe du gouvernement joue son rôle pour faire avancer l'intérêt public, il serait naturel d'impliquer les parlementaires dans le processus. Au Bénin, par exemple, il semble y avoir une opposition permanente et une telle acrimonie entre les partis politiques que les budgets nationaux ont dû être adoptés par décrets. Dans un tel environnement, les questions du MAEP ne peuvent être débattues de façon objective. Tel est aussi le cas au Botswana. Les participants ont souhaité que leurs parlementaires mettent de l'avant l'intérêt national plutôt que l'intérêt partisan, afin de promouvoir une bonne gouvernance et le développement à partir du MAEP.

- **La participation du Président du Parlement au MAEP**

Une recommandation a été faite pour que les conseils d'administration nationaux du MAEP s'adressent au Parlement par le biais de son Président qui à son tour présentera les rapports du MAEP avant que ces derniers ne soient soumis au comité parlementaire approprié.

De cette manière les questions du MAEP seraient adressées à l'Assemblée pour permettre l'engagement des législateurs dans les discussions.

SESSION V: RÔLES DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE ET DES EXPERTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX AU SEIN DU MAEP

Objectifs: Discuter du rôle des institutions de recherche, ainsi que des experts dans la promotion du MAEP

Président

- Gboyega Alex - MAEP, Nigeria

Intervenants

- Petlane Tsoeu - Institut Sud-Africain des Affaires Internationales (SAIIA)
- Kojo Busia - Commission économiques des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

Résumé des présentations

Tsoeu Petlane a entamé sa présentation en relatant le rôle que l'Institut Sud-Africain des Affaires Internationales (SAIIA) a joué dans le MAEP. Il a mentionné que SAIIA est l'une des Institutions Techniques de Recherche (ITR) du MAEP en Afrique du Sud. De plus, l'Institut a noué des alliances de recherche avec d'autres ITR et des organisations de la société Civile (OSC) dans vingt (20) pays membres du MAEP. Cette alliance a permis la formation et le renforcement des capacités en ce qui concerne la rédaction de propositions, la recherche et le lobbying dans ces pays. En plus de cela, SAIIA a mis à la disposition de certains États des personnes ressources pour appuyer le MAEP, notamment au Lesotho, en Zambie, au Kenya et en Ouganda. L'Institut fournit des livres et documents sur la gouvernance et le MAEP. Les publications de SAIIA comprennent de nombreux manuels et la trousse à outils du MAEP. Petlane a aussi présenté les structures officielles de l'UA-MAEP et du PAP. Actuellement, SAIIA participe à la révision du questionnaire d'auto-évaluation du MAEP.

Les institutions de recherche telles que SAIIA font face à de nombreux obstacles dans l'exécution de leur travail. Les gouvernements ont été réticents par crainte de la politisation du processus par les médias, par l'opposition politique ou par les organisations de la société civile. De surcroît, les gouvernements remettent en question la relation entre la critique du MAEP et le mandat des élections. L'analyse des coûts bénéfiques ainsi que de la valeur tangible que le processus ajoute présente un défi important pour divers acteurs. Un autre défi considérable est la capacité des pays, c'est-à-dire la capacité technique et les ressources humaines et financières. SAIIA a dû assister quelques pays du MAEP à concevoir des mesures pour mobiliser des fonds afin de supporter le processus.

Pour la réussite du MAEP, il est essentiel d'accepter que la politisation et les malentendus soient inévitables. Des coalitions pour la recherche locale et internationale, devraient être établies au fur et à mesure que les pays persévèrent dans l'apprentissage du processus du

MAEP, qui est d'ailleurs en constante évolution. Il est tout aussi nécessaire pour les pays de tirer avantage des forces du MAEP et de les approfondir. Encourager la participation des parties prenantes au processus MAEP et la mise en place d'institutions régionales pour le partage de la connaissance tel que le Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest (CRAMAQ) sont au cœur de la réussite de la mise en œuvre du mécanisme.

Kojo Busia a pour sa part présenté quelques-uns des critères de la sélection des institutions techniques de recherche qui participent au MAEP. De plus, il a abordé le sujet des nouvelles tendances dans le domaine de la recherche en développement international, le rôle des institutions internationales de recherche et les obstacles que peut présenter l'étude du MAEP en Afrique. Dr Busia a été catégorique sur le fait que le MAEP possède une méthodologie spécifique qui doit être employée dans la conduite de recherche l'impliquant.

De plus, le rôle des ITR a été clairement défini en réponse au fait qu'en Afrique, la mise en place de politiques n'est pas basée sur des données factuelles.

Premièrement, les instituts techniques de recherche doivent conduire des études scientifiques afin de déterminer la perception des citoyens à l'égard des structures et des processus de gouvernance dans les pays du MAEP. Deuxièmement, les ITR doivent avoir la capacité institutionnelle de participer à la recherche sur le MAEP. L'accent est mis sur le renforcement de la capacité institutionnelle à long terme au lieu de privilégier les contrats d'experts engagés individuellement à titre de consultants. Troisièmement, les ITR sont tenus d'être professionnels dans l'exécution de leur travail et ils doivent être isolés de toute influence politique.

Dr Busia a mentionné deux catégories d'ITR qui seraient impératives pour le MAEP. La première catégorie pourrait travailler à la conduite de l'auto-évaluation des pays. L'autre catégorie serait davantage engagée au niveau de la mise en œuvre du PNA, afin d'évaluer dans quelles mesures les politiques et les recommandations ont été réalisées, ainsi que leurs impacts. Les ITR veilleraient également à ce que le PNA influence les autres plans nationaux de développement à moyen terme et de dépenses des pays membres du MAEP. Le suivi et l'évaluation auront une place importante dans les travaux de recherche.

Bien que les institutions internationales de recherche portent maintenant attention au MAEP, celles-ci ne sont pas mandatées pour participer dans les processus nationaux. Ainsi, les Instituts panafricains de recherche ressortent en tant que premiers ITR impliqués dans le MAEP. En principe, le MAEP doit être ouvert à la recherche dans l'arène mondiale. Mais le MAEP est un processus unique, avec une méthodologie précise qui doit être comprise par les personnes engagées dans le processus. Sinon, le MAEP risque d'être mal interprété. Par ailleurs, la connaissance n'est pas neutre. La connaissance est hégémonique et il existe des histoires

vérifiables de pays qui ont fait usage de connaissances pour dominer les autres. Les institutions dominantes dans l'économie mondiale politique ont systématiquement utilisé certains paradigmes pour perpétuer leurs propres intérêts. Les institutions africaines de recherche doivent faire preuve de leadership dans l'établissement et l'encadrement de programmes de recherche sur le MAEP et doivent veiller à ce que les connaissances générées soient réinvesties dans le mécanisme pour en favoriser la croissance et l'amélioration.

Dr Busia a énuméré certains défis et contraintes vécus par des institutions de recherche autochtones de l'Afrique. Tout d'abord, les ITR qui travaillent sur le MAEP ont tendance à être des fondations et non pas des organisations de masse. Ce sont des organisations spécialisées dans la recherche sans rattachement politique. Par conséquent, ces ITR sont en mesure de documenter l'état des connaissances spécifiques, mais ils manquent de légitimité pour la promotion de politiques particulières. Deuxièmement, les fonds de recherche ne sont pas facilement disponibles. Il est donc difficile d'assurer une recherche rigoureuse qui a toute la souplesse pour valider, tester et analyser les données avant la compilation du rapport. Ces contraintes de ressources peuvent compromettre l'intégrité des ITR autochtones. Finalement, le troisième défi est l'engagement dont font preuve les ITR. Le MAEP est fondé sur des valeurs et il est impératif que les ITR témoignent d'un engagement substantiel aux valeurs et aux principes du MAEP. Ce mécanisme a été façonné selon une méthodologie précise, un processus spécifique et un ensemble de valeurs et de principes clairs qui doivent être respectés.

Discussions plénières

Les présentations ont été suivies de brèves discussions sur certaines questions pertinentes au sujet de/des :

- Mécanismes de coordination de la recherche du MAEP et mécanismes de rétroaction;
- La promotion de l'expertise des institutions de recherche afin d'ajouter de la valeur au processus du MAEP;
- Méthodes de recherche les plus appropriées pour le MAEP

• Mécanismes de coordination de la recherche du MAEP et mécanismes de rétroaction

Un participant a posé une question sur la façon de coordonner les recherches sur le MAEP et sur comment intégrer les résultats des recherches dans le processus même, en particulier au niveau du Forum du MAEP. Dr Busia a répondu que l'introduction de l'information dans le MAEP aurait lieu à deux niveaux. Le premier niveau est le rapport national qui traite des questions spécifiques à chaque pays. En ce sens, le rapport national offre des informations sur ce que pensent les citoyens de l'état de la gouvernance dans leur pays. Par exemple, c'est le rapport de l'Ouganda qui a informé le Président ougandais que les citoyens pensaient que la

durée du mandat présidentiel était une question primordiale de gouvernance. La deuxième source de feedback est l'information recueillie par les recherches sur les questions transversales telles que la gestion de la diversité, la gouvernance des terres, les questions de genre et la violence lors des élections. Celles-ci génèrent beaucoup de données qui pourraient être réintroduites dans le MAEP au niveau du Forum.

- **La promotion de l'expertise des institutions de recherche afin d'ajouter de la valeur au processus du MAEP**

Il a été convenu que les *Think Tanks* et les autres institutions de recherche offrent de nouvelles perspectives pour le processus du MAEP, qui sont tout à fait différentes de ce que les rapports nationaux fournissent. En outre, l'expertise de ces groupes de réflexion pourrait être mise à profit en ajoutant de la valeur au processus en ce qui concerne les mécanismes de suivi et d'évaluation ou de diffusion de l'information en général.

- **Méthodes de recherche les plus appropriées pour le MAEP**

Un participant a demandé si les méthodes de recherche qualitatives pourraient être plus utiles au MAEP, parce que ce type d'étude permettrait de capturer les voix et les nuances apportées par la population. Le taux d'analphabétisme est élevé en Afrique, ce qui rend les méthodes de recherche qualitative plus adéquates, puisqu'elles seraient en mesure d'évaluer les attitudes, les comportements et les expériences, autrement que les méthodes quantitatives. Il a fait valoir que dans le cadre du MAEP, il n'y a pas de préférences pour les méthodes qualitatives ou quantitatives. Les questions qui sont adressées aux citoyens sont d'ordre qualitatif. Elles mesurent leurs perceptions de la gouvernance. Ces enquêtes sont ensuite quantifiées dans une base de données qui fournit une bonne indication d'où se situe le pays. Méthodes de recherche qualitative et quantitative sont toutes utiles, ainsi que les ateliers de validation qui confirment certaines conclusions atteintes par ces recherches. Il existe des instruments de recherche normalisés qui sont utilisés dans les pays membres du MAEP qui se sont révélés très efficaces. Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue.

SESSION VI: RÔLE DES COMMISSIONS NATIONALES DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT AU SEIN DU MAEP

Objectif: Discuter du rôle des commissions de planification, Ministères et autres institutions publiques dans la mise en œuvre du MAEP

Président

- Gboyega Alex - MAEP, Nigeria

Intervenants

- Owusu Kenneth – Commission nationale de planification du développement, Ghana
- Sylvia Ufoyuru Angey - Autorité Nationale de Planification, Ouganda

Résumé des présentations

Kenneth Owusu a parlé du rôle de la Commission nationale de planification du développement (CNPDP) du Ghana dans la mise en œuvre du PNA du MAEP. M. Owusu a souligné la nécessité d'un cadre de politiques nationales de développement. Celui-ci offre la possibilité d'intégrer divers programmes nationaux de développement, dont le MAEP, et divers engagements sectoriels dans un seul cadre de développement politique global. En premier lieu, le rôle de la CNPDP dans la mise en œuvre du PNA a été de s'assurer que celui-ci est bien intégré dans le cadre des politiques nationales de développement. Au moment où le Ghana a préparé son PNA en juin 2005, un cadre de politiques nationales de développement à moyen terme, la SCRP II, a été préparé pour orienter le programme du gouvernement. En conséquence, le PNA a été étudié et intégré dans la SCRP II.

En outre, un certain nombre de processus ont été utilisés pour assurer la pleine intégration du PNA dans la SCRP II. La première étape a été de mettre à jour les coûts associés à la mise en œuvre de la politique de développement à moyen terme pour y inclure les coûts liés au PNA. Ensuite, les indicateurs pour mesurer les progrès de la mise en œuvre du PNA et de la SCRP II ont été harmonisés. Enfin, le PNA a été intégré dans le cadre des dépenses à moyen terme pour faciliter le suivi de l'allocation des ressources aux activités liées au MAEP, sur une base annuelle.

Un autre rôle de la CNPDP dans la réalisation du PNA a été de s'assurer que la planification nationale, le suivi et l'évaluation ont été utilisés pour garantir une plus grande réussite de l'opérationnalisation et de la domestication du PNA, même au niveau des districts. Enfin, la CNPDP a contribué à réduire le risque de doublement des efforts et des coûts de transaction élevés, associés à ces divers programmes de développement.

Sylvia Angey Ufoyuru a entamé sa présentation en donnant un bref historique des activités menées par l'Autorité nationale de planification (ANP) de l'Ouganda. Elle a expliqué que le mandat de l'ANP est de produire des plans de développement globaux et intégrés pour l'Ouganda et d'assurer la coordination et l'harmonisation de ceux-ci afin d'éliminer le chevauchement des fonctions. L'ANP surveille et évalue l'efficacité et l'impact des programmes

de développement et de la performance de l'économie ougandaise. En ce qui concerne le MAEP, l'Autorité nationale de planification de l'Ouganda remplit plusieurs fonctions. L'ANP s'assure que le processus du MAEP est aligné sur les décisions politiques existantes et sur des processus de planification à moyen terme. Elle coordonne également la participation de tous les ministères concernés dans le processus du MAEP et les consulte afin que les recommandations découlant de l'évaluation soient mises en œuvre. Un service de secrétariat, technique et administratif, pour le processus du MAEP est également fourni par l'Autorité nationale de planification de l'Ouganda.

En ce qui concerne la mise en œuvre du MAEP, l'ANP a été désignée comme le point focal des intuitions nationales et doit veiller à ce que les programmes issus du NEPAD et du MAEP soient effectivement intégrés dans les processus nationaux de planification du développement. Un Conseil d'administration national du MAEP de treize membres a également été nommé et chargé de surveiller de manière indépendante la mise en œuvre de l'ANP. Ensuite, l'Autorité nationale de planification et le Conseil d'administration national du MAEP ont collaboré pour intégrer le plan d'action dans un plan quinquennal de développement national. Le rapport d'évaluation MAEP et le plan d'action ont été utilisés comme documents de base pour la préparation du plan national de développement. Le plan d'action a également été intégré dans les budgets nationaux et est financé par les budgets annuels des Ministères, des Départements et des Agences (MDA) dans le cadre de dépenses à moyen terme. Les MDA en collaboration avec d'autres acteurs non étatiques travaillant sur la gouvernance ont été engagés par l'ANP pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action. L'appel budgétaire émis chaque année par le ministère des Finances incite les MDA à intégrer le plan d'action dans leurs programmes.

Les discussions plénières

Des discussions ont eu lieu après les deux présentations, mais celles-ci ont été limitées et cela pour deux raisons. Premièrement, les deux présentations semblent avoir fourni des descriptions intelligibles du rôle que les organismes nationaux jouent dans la mise en œuvre du MAEP. Deuxièmement, les présentations ont suivi de très près deux présentations précédentes sur le rôle des institutions de recherche dans le MAEP. Cela a réduit considérablement le temps disponible pour des discussions en plénière. En dépit de cette situation, trois questions ont été soulevées au sujet de la:

- Représentation des personnes handicapées dans le MAEP
- Planification du développement décentralisé
- Sélection des membres du Conseil exécutif de l'ANP

- **Représentation des personnes handicapées dans le MAEP**

Au cours de la présentation par l'Ouganda, un participant a constaté le fait que la liste des parties prenantes du MAEP qui ont été identifiées ne comprennent pas de personnes handicapées. Pourtant, l'Ouganda est connu pour être une nation adaptée aux personnes handicapées. Toutefois, les participants ont été informés que les personnes handicapées ne sont pas exclues du processus du MAEP en Ouganda. Elles sont représentées par le Syndicat national des personnes handicapées.

- **Planification du développement décentralisé**

Un participant a exprimé la crainte qu'en Ouganda et dans une certaine mesure au Ghana, la planification du développement n'est pas suffisamment décentralisée. Au Botswana, une approche à la base permet aux plans de développement issus des villages et des villes d'être intégrés aux plans de développement de districts qui eux-mêmes sont ensuite intégrés dans un plan de développement national. De plus, un manque d'information en termes de suivi et d'évaluation sur la manière dont les plans de développement sont mis en œuvre a été dénoté. Dans sa réponse, Sylvia Angey Ufoyuru a signalé que la décentralisation existe en Ouganda depuis 1997 et aurait pu favoriser une planification de la base vers le haut (*bottom-up*). Mais le processus d'élaboration des plans nationaux de développement a démontré que certains principes directeurs élaborés par le haut ont été nécessaires afin de guider la base. Les mécanismes de suivi et d'évaluation ont également été prévus dans la stratégie de mise en œuvre du développement. Il existe des évaluations trimestrielles et annuelles. Après la période de mise en œuvre, il est prévu de procéder à un examen à la mi-parcours, ainsi qu'à une évaluation finale.

- **Sélection des membres du Conseil exécutif de l'ANP**

La présentation ougandaise a également indiqué qu'il y a de nombreux groupes ethniques dans le pays. Cela a provoqué une question de la part d'un participant qui voulait comprendre comment les membres du Conseil exécutif de l'Autorité nationale de planification sont nommés. Les participants ont été informés que l'Ouganda dispose de cinq grandes zones ou régions. Un représentant de chacune de ces cinq (5) zones fait partie du Conseil d'administration. Néanmoins, le genre et les considérations religieuses demeurent tout aussi importants.

SESSION VII: ORGANISATION DE PARTAGE DE SAVOIR SUR LE MAEP EN AFRIQUE DE L'OUEST

Objectif: présenter les objectifs, les composantes, les structures et la gestion du CRAMAO

Présidente

- Lakew Zemenay – PNUD

Intervenants

- S. K.B. Asante - MAEP, Ghana
- Ousmane Batoko - Vice-président, MAEP, Bénin

Résumé de la présentation

S.K.B. Asante a commencé sa présentation en informant les participants que, le Conseil d'administration national du MAEP au Ghana et la Commission nationale du MAEP au Bénin ont décidé de présenter un seul document sur le Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest, à la place d'effectuer deux présentations distinctes. Celui-ci a aussi indiqué que le document de base du CRAMAO a été calqué sur une proposition préparée conjointement par le professeur Alain Grandbois de l'Université du Québec à Montréal, le Dr Francis Appiah du Ghana, l'ambassadeur Lissasi du Bénin et le professeur S.K.B. Asante, lui-même. Ce premier document a été rédigé en avril 2009, lors d'une retraite à Takoradi, au Ghana.

La justification du CRAMAO pourrait se situer dans la position dans laquelle s'est retrouvé le Ghana en ce qui concerne la mise en œuvre du MAEP. En 2006, le Ghana est devenu le pionnier dans la mise en œuvre du MAEP en Afrique, ayant été le premier pays africain à être évalué par les pairs. Le Ghana a commencé alors à partager ses expériences avec d'autres pays africains, tel que le Bénin, l'Afrique du Sud, le Kenya, la Namibie, la Tanzanie et bien d'autres. Afin d'accélérer la mise en œuvre du MAEP, le Ghana a tenté d'institutionnaliser les collaborations développées avec le Bénin et d'autres pays membres de la CEDEAO. En 2007, des contacts ont été établis avec le professeur Alain Grandbois de l'Université du Québec à Montréal, au Canada, pour obtenir un appui institutionnel et financier en Amérique du Nord.

En Juin 2008, la première conférence sur le MAEP a eu lieu en Amérique du Nord pour discuter de la mise en place d'une organisation régionale de partage de savoir en Afrique de l'Ouest. Les pays participants à la conférence comprenaient le Bénin, le Mali, le Ghana et le Burkina Faso. De plus, étaient présents les représentants du Centre de recherches pour le développement

international (CRDI), l'Agence canadienne du développement international (ACDI) et Partenariat Afrique-Canada (PAC). Enfin, une table ronde sur le Centre a eu lieu au Ghana, en avril 2009. C'est cette conférence qui a donné le nom de Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest (CRAMAQ) au projet.

S.K.B. Asante a souligné que l'objectif principal du CRAMAQ est de promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie dans la région ouest-africaine. C'est d'ailleurs l'un des principaux domaines thématiques du MAEP. Mais l'objectif général est de promouvoir et de renforcer la mise en œuvre du MAEP dans les pays en Afrique de l'Ouest à travers la gestion d'une organisation de partage de la connaissance régionale. Plus précisément, le Centre va:

- Mettre en place et gérer une organisation régionale de partage de savoir qui serait en mesure de coordonner la production, la diffusion et le partage des connaissances et des informations sur le MAEP en Afrique de l'Ouest;
- Promouvoir la participation de la société civile, l'appropriation populaire et le développement à la base, grâce à l'éducation civique;
- Promouvoir la sensibilisation et l'éducation publique citoyenne ? en utilisant des stratégies de communication et d'information, y compris les médias;
- Décentraliser le processus de mise en œuvre du MAEP pour lui permettre d'engager les participants de la société civile au niveau des districts et des zones rurales pour favoriser l'appropriation et la gestion décentralisée;
- Mobiliser l'expertise nationale et internationale pour entreprendre des actions conjointes de recherche participative, en tant que stratégie générale sur le MAEP, afin de renforcer les capacités nationales et d'interroger et créer de nouvelles connaissances pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du MAEP;
- Partager les leçons apprises et les meilleures pratiques pour accroître la collaboration et le réseautage, ainsi que le renforcement des capacités entre les pays participants au MAEP en Afrique de l'Ouest;
- Promouvoir des politiques et des programmes qui favorisent le dialogue entre les pays et à l'interne par le biais du MAEP, afin de favoriser la coopération et l'intégration régionales. Cela est particulièrement important parce que l'intégration régionale a été un élément clé dans le développement stratégique de l'Afrique de l'Ouest depuis l'indépendance.

Le CRAMAQ est unique sur plus d'un front. D'abord, il permet le partage des expériences des pays tels que le Ghana et le Bénin qui sont dans la phase post-évaluation. Mais, il permet aussi

l'échange avec des pays qui viennent d'adhérer au MAEP et qui sont sur le point de débiter le processus. Comprendre les différents niveaux de mise en œuvre du MAEP dans les pays permettrait un suivi et une évaluation efficaces du processus à la base. Deuxièmement, le CRAMAO réunit les pays francophones, anglophones ainsi que les pays lusophones. Cela encouragera l'exploration de nouvelles techniques de collaboration avec la société civile, en dépassant les frontières nationales et linguistiques. Troisièmement, le projet ajoutera de la valeur à la recherche sur le MAEP et renforcera le potentiel de ce mécanisme en tant qu'instrument de promotion de la bonne gouvernance en Afrique.

S.K.B. Asante a énuméré quelques-uns des avantages du CRAMAO:

- L'approche régionale a le potentiel d'être rentable dans la production et la diffusion des connaissances et de l'information sur le MAEP;
- Le CRAMAO aidera à gérer les contraintes de capacités entre les pays membres du MAEP;
- Le CRAMAO mobilisera l'expertise entre les pays et la rendra accessible à tous les partenaires. Ceci encouragera le sens de l'appropriation africaine pour un développement durable;
- Le CRAMAO facilitera l'élaboration de normes communes et partagées, de repères et de politiques. Cela favorisera la promotion de la bonne gouvernance et l'élaboration de critères de meilleures pratiques et, finalement, la transparence, la crédibilité et l'intégrité du processus;
- En tant que plate-forme régionale, le CRAMAO peut faciliter la coordination des efforts pour la promotion de l'efficacité ainsi que fournir des motifs pour l'élaboration d'un cadre commun afin d'interroger la non-exécution, la non-conformité et les pratiques qui pourraient nuire à la crédibilité et l'intégrité du MAEP;
- De plus, la CEDEAO en tant qu'organisation régionale bénéficierait énormément du CRAMAO. Premièrement, ce Centre fournira une base indispensable à la coopération régionale et au développement durable. Deuxièmement, il contribuera à surmonter les barrières linguistiques qui ont eu tendance à entraver le processus d'intégration de l'Afrique de l'Ouest. Troisièmement, la participation active dans le MAEP de la société civile, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des populations à la base renforcera les partenariats que la CEDEAO a développés avec ces groupes qui jouent un rôle fondamental dans la promotion des buts et objectifs de cette Commission.

S.K.B. Asante a informé les participants à la conférence qu'un certain nombre de questions critiques devaient être débattues. Il s'agissait notamment de:

- La structure que le CRAMAO devrait prendre en vue de réaliser les objectifs du projet;
- La gestion du CRAMAO;
- Le financement durable du centre;
- Les relations qui doivent exister entre le CRAMAO et les autres organisations régionales et continentales, ainsi que les relations avec les partenaires au développement.
- Le leadership du CRAMAO

Les discussions en plénière

Les participants ont eu une discussion animée sur les questions qui ont été soulevées sur la présentation. Un intérêt particulier a été porté sur les éléments suivants:

- **L'origine du CRAMAO;**
- **Le financement durable du projet;**
- **Les relations entre le CRAMAO et les autres instituts régionaux et continentaux;**
- **Le leadership du CRAMAO**

• L'origine du CRAMAO

Certains participants étaient préoccupés par la participation active des institutions et des individus externes, non-africains dans la conception du CRAMAO. Ils ont posé des questions sur la manière dont les principes du MAEP en termes d'appropriation africaine et de leadership du processus de l'EPA pourraient être conciliés avec l'apparente genèse extérieure du CRAMAO en tant que concept. Les participants ont également voulu savoir ce qui est envisagé pour les collaborateurs externes en ce qui concerne le projet du CRAMAO, en particulier le rôle que l'Université du Québec à Montréal jouera une fois que le Centre sera établi.

Le professeur S.K Adjepong est intervenu en rassurant les participants sur le fait que l'idée du CRAMAO provient bel et bien des conseils d'administration du MAEP du Ghana et du Benin. Les collaborateurs venant de l'extérieur qui ont été cités dans les présentations ont seulement facilité le processus d'établissement du centre régional de partage du savoir. Il a affirmé que parfois, les Africains sont obligés d'avaler leur orgueil et d'accepter des fonds provenant de sources externes en raison de contraintes en terme de ressources. Mais, suite à un financement initial pour la création du CRAMAO, les pays africains devront accroître leur soutien financier alors que le financement des partenaires diminuera. Cette situation aiderait à soutenir l'initiative. Il a été convenu que si le MAEP est conçu et mené par les Africains, alors tous les dérivés du mécanisme devraient également en faire de même. Le professeur S.K.B. Asante a indiqué aux participants que le CRAMAO serait dirigé par ces principes fondamentaux du MAEP et n'appartiendrait jamais aux partenaires extérieurs.

Un participant a suggéré qu'en hommage au rôle immense que le Dr Francis Appiah a joué dans le développement du concept du CRAMAO, le Centre devrait être nommé d'après lui.

- **Le financement durable du projet**

Les avis étaient partagés sur les méthodes de financement du projet du CRAMAO. Certains participants croyaient fermement que le financement pour les institutions en lien avec le MAEP et les structures qui en découlent devrait venir du continent africain. D'autres, dont le professeur S K Adjepong du Conseil d'administration du MAEP au Ghana, sont persuadés que le financement des institutions internationales comme les Nations Unies ne devrait pas poser de menaces aux principes du MAEP, puisque les pays africains contribuent à cette organisation. Les pays africains se puniront inutilement en cas de rejet du financement externe pour le projet du CRAMAO.

La Présidente de la session, Zemenay Lakew, a observé que souvent, ces projets sont accueillis avec euphorie, mais les éléments concernant leur fonctionnement ne sont pas établis pour assurer la durabilité des projets. Le financement extérieur comporte le risque de perte de contrôle sur les politiques, les prescriptions et les recommandations qui s'en dégagent. Elle a rappelé aux participants que présentement, de nombreux pays africains sont en retard dans leur cotisation annuelle pour soutenir le MAEP.

Malgré cela, la Présidente a mentionné que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) peut soutenir les processus sans aucune condition. Zemenay Lakew a admis que les pays donateurs parfois font pression sur le PNUD pour que ce dernier leur fournisse des informations confidentielles telles que les informations contenues dans le REP. C'est parce que les bailleurs de fonds doivent rendre compte à leur parlement pour les dons qu'ils apportent aux pays. Dr Busia croit que le cynisme autour du soutien apporté par les donateurs est enraciné dans les réalités objectives des partenariats de développement contemporains. L'intégrité du MAEP devrait être protégée contre les objectifs impériaux de partenariats et de financement extérieurs.

Un autre participant a souligné que le maintien du projet tout en visant l'appropriation et le leadership africain devrait être la préoccupation majeure. Il a toutefois été souligné que le développement de partenariats stratégiques serait utile pour mobiliser des ressources financières pour la création du CRAMAO. En outre, des moyens innovateurs doivent être trouvés pour mobiliser des ressources pour soutenir le projet. Il a été suggéré d'organiser un forum distinct afin de faire une délibération approfondie sur le financement durable du CRAMAO.

- **les relations entre le CRAMAO et les autres instituts régionaux et continentaux;**

Il fut remarqué que la relation entre le CRAMAO et les autres institutions en Afrique et en dehors du continent devrait être clairement définie, notamment la relation à entretenir avec le Secrétariat continental du MAEP. Ceci est important à la lumière de la relation qui existe actuellement entre le MAEP et le NEPAD. Un autre participant a souligné que le CRAMAO ne peut fonctionner dans l'isolement des autres institutions et des régions du continent. L'Afrique de l'Ouest ne fera aucun progrès en matière de gouvernance, si les autres blocs régionaux n'en font pas. En outre, il y a plusieurs leçons à tirer de d'autres régions du continent. L'île Maurice, par exemple, vient d'être évaluée et en tant que pays à revenu intermédiaire, celle-ci renferme une expérience considérable à partager. Les moyens de communication devraient être créés entre le CRAMAO et d'autres institutions de régions distinctes de l'Afrique. Le Professeur S.K.B. Asante a rassuré les participants sur le fait que le CRAMAO ne cherche pas à travailler de façon isolée des autres institutions existantes et ne cherche pas à s'écarter des autres blocs régionaux du continent. Au contraire, le CRAMAO vise à s'engager activement auprès des autres institutions du continent. La naissance du CRAMAO devrait stimuler la création de centres similaires dans les autres blocs régionaux du continent afin d'accélérer l'unification intégration de l'Afrique.

- **Leadership du CRAMAO**

Un participant a suggéré qu'en raison de l'ouverture du Centre aux pays francophones, anglophones et lusophones, il devra y avoir alternance de la direction du CRAMAO pour assurer l'équité.

2.4 TROISIEME JOURNEE – LES ATELIERS

ATELIERS SUR LE CENTRE RÉGIONAL POUR L'AVANCEMENT DU MAEP EN AFRIQUE DE L'OUEST (CRAMAO)

Objectif: discussion des objectifs, du leadership, de la gestion et des composantes du CRAMAO

Président

- Marcus Dahn, Libéria

Le dernier jour de la conférence a été marqué par des discussions en atelier au cours desquelles les participants étaient libres de rejoindre le groupe de leur choix en fonction de leurs intérêts. Les groupes ont délibéré sur les points suivants:

- **Structure du CRAMAO (Groupe Un)**
- **Leadership et gestion du CRAMAO (Groupe Deux)**
- **Financement pour le CRAMAO (Groupe Trois)**
- **Relations, partenariats et réseaux de communication du CRAMAO (Groupe Quatre)**

Les délibérations en atelier ont eu lieu, après quoi les représentants se sont relayés pour présenter leurs recommandations en séance plénière. Des questions et des discussions ont été permises après chaque présentation.

Sommaire des Présentations de Groupe

Structure du CRAMAO - Groupe un

- Le CRAMAO devrait avoir un Conseil d'administration comprenant tous les présidents des conseils d'administration nationaux du MAEP en Afrique de l'Ouest. Certains membres du Conseil d'administration devraient constituer un bureau qui supervisera les opérations journalières du secrétariat qui sera mis en place dans le cadre de la structure. Le secrétariat consultera le bureau lorsque le besoin s'en fera sentir.
- Le Comité scientifique devrait être sous le Conseil d'administration. Les membres de ce comité devraient être non-permanents et devraient représenter les institutions de recherche et les chercheurs individuels principalement de l'Afrique occidentale. Les chercheurs venant d'autres parties de l'Afrique et au-delà peuvent faire partie de ses membres.
- Il devrait y avoir un secrétariat, qui devrait être dirigé par un Chef de la direction (CD). Le

secrétariat devrait être muni de départements efficaces pour une bonne exécution des objectifs du CRAMAQ. Au tout début, le secrétariat pourrait avoir un CD et un secrétaire ou agent administratif ayant une bonne connaissance des systèmes informatiques.

- Le CRAMAQ devrait collaborer avec le Secrétariat continental du MAEP et la CEDEAO pour la réalisation des objectifs communs.
- L'appropriation et le leadership africains du Centre ne devraient pas être compromis.
- Le CRAMAQ doit présenter la culture africaine dans l'exécution de ses affaires et du travail au sein de l'Architecture africaine de gouvernance.

Le leadership et la gestion du CRAMAQ - Groupe Deux

- Il devrait y avoir un Conseil d'administration qui devrait être composé d'un représentant de tous les pays ayant adhéré au MAEP en Afrique de l'Ouest. Les pays qui n'y ont pas encore adhéré devraient avoir le statut d'observateur.
- Le Conseil d'administration devrait désigner leurs dirigeants. Mais les mandats de président et vice-président ne devraient être que de deux ans. Ces postes devraient être offerts alternativement aux candidats des pays anglophones et francophones en Afrique occidentale.
- Il devrait y avoir un Comité de gestion composé des membres du Conseil d'administration. Des portefeuilles devraient être confiés aux membres du Comité de gestion.
- Il devrait y avoir un secrétariat et un comité exécutif.

Le financement du CRAMAQ - Groupe Trois

- Des sources stables, assurées et durables de financement doivent être garanties pour le Centre. La gestion financière du CRAMAQ devrait être assurée par le Centre et un ministère ou un organisme devrait être créé à cet effet.
- Le financement pour le Centre doit être fait de manière transparente. Il devrait y avoir une formule de comptabilité obligatoire pour améliorer la transparence et l'imputabilité.
- Le montant du financement du Centre aurait besoin d'être déterminé une fois que les structures essentielles sont établies.
- La source première de financement pour le CRAMAQ devrait être les pays d'Afrique de l'Ouest qui ont adhéré à ce mécanisme. Ces États membres du MAEP devraient démontrer leur

engagement politique en faveur du projet du CRAMAQ. Une contribution minimale devrait être déterminée. Mais les États membres pourraient contribuer plus que le minimum s'ils en ont la capacité.

- La source secondaire de financement devrait être la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à travers son programme de gouvernance. Elle devrait être la source principale de financement pour le CRAMAQ. La contribution de la CEDEAO est primordiale car la CEDEAO s'est engagée à mettre en place ce Centre lors de l'atelier régional sur la mise en œuvre du MAEP qui s'est tenu à Accra en août 2009.

- Les organisations régionales telles que l'Union économique et monétaire ouest-africaine et la Banque africaine de développement (BAD) devraient constituer la troisième source de financement du CRAMAQ. En outre, les contributeurs de cette catégorie devraient inclure l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.

- Le CRAMAQ devrait fonctionner dans le cadre de l'AAG pour faciliter le financement de l'UA ainsi que de la BAD.

- La cinquième source de financement devrait être le secteur privé – notamment les banques et les compagnies de télécommunication de la région. Le Centre devrait mettre en place un fonds d'investissement dans les banques qui générerait des revenus d'intérêts pour financer les activités du Centre.

- Une autre source de financement devrait venir des partenaires internationaux de développement tels que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et d'autres qui, ensemble, peuvent jouer un rôle immense dans le MAEP. Des sources crédibles de financement doivent être recherchées par tous les moyens.

- Tout aussi important est le fait que le Centre devrait générer ses propres sources de financement grâce à ses activités une fois qu'il est établi. Il devrait inclure des activités de recherche de fonds dans ses opérations.

- Lorsque le CRAMAQ sera créé et que ses structures seront déterminées, il sera nécessaire de fixer les budgets de fonctionnement et d'activité. Il serait crucial à ce moment pour les pays pionniers de renforcer le leadership du processus et de faire la première contribution au fonds de démarrage pour le Centre. De surcroît, il serait pratique d'organiser une table ronde avec les partenaires du développement qui montrent un intérêt et qui peuvent absorber une partie des lignes budgétaires. La conférence devrait impliquer les États, la société civile, le secteur privé et

les partenaires du développement. Elle offrirait l'occasion de présenter le projet et les diverses manifestations d'intérêt devraient éventuellement être regroupées.

- Il est également nécessaire d'entreprendre un plaidoyer en collaboration avec la CEDEAO, l'UA et d'autres institutions afin d'avancer en termes de politique et d'espace.

Relations, partenariats et voies de communication – Groupe quatre

- Les conseils d'administration nationaux du MAEP devraient être les organisateurs en termes d'engagement avec le CRAMAO. Cela est essentiel car ces derniers sont reconnus dans les structures permanentes des processus du MAEP au niveau des pays.
- Il devrait y avoir une implication directe avec la CEDEAO afin d'assurer l'accréditation et la reconnaissance du CRAMAO comme une institution légitime. Cette participation serait également utile pour susciter l'intérêt de la CEDEAO dans le projet. Le CRAMAO aurait l'avantage comparatif de la recherche fondée sur des preuves empiriques qui peuvent favoriser le plaidoyer ciblé et l'engagement stratégique. Cela représentera un plus en termes de valeur ajoutée pour la CEDEAO comme institution régionale.
- Le Centre devrait assister dans la coordination des activités qui sont pertinentes pour la région. Il doit apporter son soutien au renforcement et à la mobilisation des ressources.
- En ce qui concerne l'engagement de la société civile, le Centre devrait se concentrer sur les circonscriptions de base aux niveaux national et régional afin de ne pas réinventer la roue. Le Centre doit chercher à créer une forte relation avec le Forum de la société civile ouest-africaine qui tient déjà une relation formelle avec la CEDEAO et avec le panel du MAEP de l'Afrique de l'Ouest.
- Le CRAMAO devrait coopérer avec les OSC qui s'occupent des questions de gouvernance. Ces dernières ont l'avantage comparatif de transmettre plus de messages venant du CRAMAO. En outre, les OSC apporteront de précieuses informations au niveau des pays.
- Le Centre devrait offrir une formation aux OSC pour développer leurs capacités à surveiller et suivre le processus du MAEP. En s'engageant avec les OSC ainsi qu'en renforçant leurs capacités, le CRAMAO renforcerait les liens avec les OSC.
- Le CRAMAO devrait stimuler et mobiliser une forte dynamique à faire avancer le MAEP.

- L'apprentissage par les pairs au sein du MAEP devrait être institutionnalisé et renforcé par le CRAMAO.
- Le CRAMAO devrait assurer une coordination efficace avec le Secrétariat du MAEP et le Panel d'experts en Afrique du Sud en établissant des canaux de communication ouverts afin de les soutenir lorsqu'ils vivront des contraintes dues à un manque de moyens.
- Le Centre devrait s'engager avec le Parlement panafricain et faire avancer le processus au-delà du MAEP. Il devrait contribuer à des questions relatives à la ratification accélérée de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.
- En ce qui concerne les bailleurs de fonds externes et les partenariats, le CRAMAO devrait se concentrer sur ses objectifs de maintenir son intégrité en accord avec les principes fondamentaux du MAEP - la liberté, le développement participatif et l'imputabilité.
- En fin de compte, il devrait y avoir un changement de la simple mobilisation des ressources financières à l'exploration d'une méthode où les ressources sont mises à profit pour mobiliser les partenaires et construire des alliances.

Discussions plénières

Les présentations du Groupe ont été suivies de discussions sur les questions de leadership et de la relation entre le CRAMAO et les institutions régionales et continentales du MAEP et de l'UA.

• Leadership

Certains participants ont proposé qu'afin d'établir la confiance et prévenir toute crise de leadership dans l'avenir, des règles claires et des lignes directrices sur la durée des mandats et la succession devraient être établies pour le processus du CRAMAO. Au niveau du Conseil d'administration, il devrait y avoir une durée fixe du mandat afin que les membres du CA ne restent pas en poste trop longtemps. Aussi, il est nécessaire de développer une vision commune et d'établir la mission dès le départ.

Il serait important de réfléchir sur les réalités du continent en termes de conception d'une institution d'excellence qui produit des résultats. Le révérend Professeur SK Adjepong pense que par rapport à la durée et à la succession pour le Conseil d'administration, le CRAMAO pourrait être guidé par les recommandations que le Comité des points focaux a faites par rapport à la reconstitution du Panel du MAEP. Le Comité a particulièrement pris en compte la

nécessité de préserver la mémoire institutionnelle. Ce serait une valeur inestimable pour le processus du CRAMAO.

• **La relation entre les CRAMAO et d'autres institutions du MAEP**

Il a été suggéré par l'un des participants que, pour que le CRAMAO ne donne pas l'impression d'être en compétition avec le Panel du MAEP en Afrique du Sud, le Centre devrait faire une présentation au Panel pour que ce dernier la présente devant le Forum du MAEP pour qu'elle soit acceptée. Certains participants n'étaient pas d'accord. Le révérend Professeur SK Adjepong a fait valoir que le CRAMAO n'a pas besoin de l'accord du Panel du MAEP avant d'agir. Il a expliqué que le CRAMAO interpelle plutôt les conseils d'administration du MAEP. C'est un type d'interaction entre pairs qui ne porte pas atteinte aux objectifs du MAEP - la coopération et l'intégration régionales. Le CRAMAO représente une approche fondée sur la base du projet du MAEP. Ce n'est pas une institution parallèle puisque le MAEP et d'autres centres similaires qui pourraient être établis dans d'autres régions du continent ne pourront supplanter les fonctions du Panel. Au contraire, ces centres régionaux viendraient compléter les efforts déployés par le Panel et le Secrétariat continental du MAEP en Afrique du Sud.

Un participant a recommandé que, pour prévenir toute confusion des rôles, les relations entre le CRAMAO, le Secrétariat du MAEP, les conseils d'administration nationaux soient clairement énoncées. D'autres participants ont souligné que le CRAMAO jouerait un rôle complémentaire au Panel. Il assistera également la coordination dans le contexte régional. Cependant, les détails de la relation doivent être précisés pour effacer toute ambiguïté.

2.5 Rédaction du communiqué de la Conférence

Un comité de quatre membres a été constitué pour rédiger le communiqué de la conférence.

Les membres du jury ont été:

- M. Kojo Busia; CEA
- Prof Alex Gboyega; Nigeria
- M. Zacharie Richard Akplogan, Bénin
- M. Mamadou Moustapha Seck, Sénégal

Les commentaires des participants ont été incorporés dans le projet qui a ensuite été finalisé et approuvé. Le communiqué final est en annexe.

2.6 Cérémonie de clôture

Des remarques ont été faites par plusieurs dignitaires avant de faire tomber le rideau sur la conférence de trois jours. Le Sous-ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana, l'honorable Chris Kpodo, était présent pour donner ses remarques de clôture.

Intervenants

- Adjepong SK, Président du Conseil d'administration du MAEP, Ghana
- Ousmane Batoko, Vice-président, Commission nationale du MAEP, Bénin
- Lakew Zemenay, PNUD
- L'Honorable Chris Kpodo, Sous-ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana

Sommaire

Dans ses remarques de clôture, le révérend prof. S.K. Adjepong a souligné que le CRAMAO doit conduire à la mise en place de plates-formes similaires dans les autres régions du continent. Dans sa conclusion, il a décrit certaines des principales leçons de la conférence : le CRAMAO ne doit pas être une institution parallèle à celles qui existent déjà; le CRAMAO doit s'aligner sur les partenariats stratégiques notamment en matière de soutien financier; le CRAMAO doit jouer le rôle de plaidoyer pour le MAEP et les parlements ont un rôle crucial à jouer dans la promotion du MAEP.

Le révérend Adjepong a décrit le MAEP comme représentant un changement radical, peut-être, le sous-ensemble le plus important du nouveau paradigme pour le développement de l'Afrique. Il est important de garder à l'esprit les objectifs qui devraient être réalisés par le MAEP pour l'Afrique: la liberté d'engager l'État, le développement participatif et l'imputabilité. Il a terminé son allocution en remerciant tous les participants à la conférence, les sponsors et partenaires stratégiques.

Ousmane Batoko était plein d'éloges pour la « nature africaine » de la conférence. Il a félicité les participants pour la riche diversité de points de vue qu'ils ont apporté. Il est convaincu que le CRAMAO remplira sa mission de promotion du MAEP, ainsi que la bonne gouvernance. Il a remercié tous les participants et espère encore plus de débats fructueux à l'avenir.

Zemenay Lakew a exprimé sa gratitude pour le privilège d'avoir participé à la conférence. Elle a retracé le rôle dirigeant du Ghana dans le MAEP, racontant les contributions importantes faites par le Ghana en raffinant la méthodologie du mécanisme. Tout en louant le Ghana pour son progrès, elle a conclu que le CRAMAO représente un jalon important dans l'actualisation du MAEP. Elle a promis l'engagement du PNUD à la création du CRAMAO, tout en ajoutant que la mission du PNUD ne serait pas atteinte jusqu'à ce que les fruits du MAEP soient visibles.

L'Honorable Chris Kpodo a exprimé, au nom du gouvernement et du peuple du Ghana, sa profonde gratitude aux participants. Il a souligné l'importance de la conférence en la décrivant comme une contribution majeure à la renaissance de l'Afrique et a bon espoir que l'enthousiasme et la connaissance issus de la conférence serviront de tremplin pour traverser les embûches dans la mise en œuvre du MAEP.

Le Sous-ministre a reconnu qu'au Ghana, le MAEP a fourni une image claire des forces et des lacunes qui ont entraîné des changements dans le plan national d'action. Ces changements comprennent: l'amendement de l'Acte constitutif de l'Union africaine; l'amendement de la Convention de l'UA pour la prévention et la lutte contre la corruption, la modification du Pacte de non-agression et de défense commune de l'UA et l'abolition du ministère des Affaires parlementaires.

L'honorable Kpodo a souligné que les tendances mondiales font ressortir la nécessité de forger une intégration plus étroite entre les pays et les régions, citant le Plan d'action de Lagos en 1980 et le Traité d'Abuja en 1991 ; les premières tentatives par les pays africains vers l'intégration. Dans cet esprit, les objectifs de la conférence sont en lien avec la promotion de l'intégration et de la bonne gouvernance. Le temps était venu, par conséquent, d'établir une maison régionale qui coordonnera la production, la diffusion et le partage des connaissances et de l'information sur le MAEP. Il a promis le soutien du gouvernement du Ghana et du ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale au Centre pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest.

3.0 Point de Presse

À la fin de la conférence, des personnes ressources ont fait un exposé aux médias sur les délibérations de la conférence.

Table d'Annexes

Annexe I	Programme de la Conférence
Annexe II	Mot d'ouverture de René Côté, UQAM
Annexe III	Discours d'ouverture de son Excellence, John Mahama, le Vice-président de la République du Ghana
Annexe IV	La mise en œuvre, le suivi et la relation du MAEP avec d'autres processus africains , M. Dalmar Jama
Annexe V	La mise en œuvre du MAEP: l'expérience du Ghana , M. Samuel Cudjoe
Annexe VI	Communiqué de la conférence
Annexe VII	Mot de clôture du révérend Prof S.K. Adjepong, Président du Conseil d'administration national, Ghana
Annexe VIII	Mot de clôture d'Ousmane Batoko, Vice-président de la Commission nationale du MAEP, Benin
Annexe IX	Mot de clôture de Zemenay Lakew, représentante du PNUD
Annexe X	Mot de clôture de son excellence Chris Kpodo, Sous-ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana

Annexe I
PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

Le dimanche 17 Octobre 2010

Arrivée des participants

Le lundi 18 Octobre 2010:

Point central: cérémonie d'ouverture et « donner le ton »

08h00 – 09h00

Inscription des participants

09h00 - 10h30

Cérémonie d'ouverture

09h05 – 9h10

Mot de bienvenue du révérend Prof S.K. Adjepong, Président du Conseil d'administration national du MAEP au Ghana

09h10 – 09h20

Adresse par M. Ousmane Batoko, Vice-président de la Commission nationale du MAEP au Bénin

09h20 – 09h30

Adresse par le Professeur René Côté, représentant de l'Université du Québec à Montréal, Canada

09h30 – 09h35

Remarques par Mme Ruby Sandhu-Rojn, Programme régional du PNUD

09h35 – 09h40

Remarques par Dr Kojo Busia, Unité de soutien au MAEP, Commission économique pour l'Afrique (CEA)

09h40 – 09h45

Remarques par Dr Patrick Agboma, Banque africaine de développement

09h45 – 10h05

Interlude culturelle

10h05 – 10h25

Mot de Son Excellence John Dramani Mahama, Vice-Président de la République du Ghana

10h25 – 10h45

Photos de groupe

10h40

Fin de la cérémonie d'ouverture

10h45 – 11h00

Pause-café

Premier Jour: lundi le 18 octobre 2010		
11h00 – 12h30	<p>THEME 1: INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (AAG)</p> <p>Objectif: Présenter l'Architecture Africaine de la Gouvernance et la position du MAEP dans cette structure.</p> <p>Président: révérend Prof S.K. Adjepong, Président du Conseil d'administration national, Ghana</p>	Session plénière
11h00 – 11h20	L'Architecture Africaine de Gouvernance émergente (AAG) – Dr. Kojo Busia , la CEA	
11h20 – 11h40	Le rôle des commissions économiques régionales dans (l'AAG) – M. Eyesan Ookurududu , la CEDEAO	
11h40 – 12h00	La mise en œuvre, surveillance et la relation du MAEP avec d'autres processus et initiatives africains – M. Dalmar Jama , Secrétariat de l'EAP	
12h00 – 12h30	Discussions	
12h30 – 14h00	Pause-déjeuner	
14h00 – 17h00	<p>THEME 2: L'APERCU DU PROCESSUS DE L'EPA DANS 5 PAYS OUEST-AFRICAINS</p> <p>Objectif: Présenter les différents cas de mise en œuvre du MAEP en Afrique de l'Ouest</p> <p>PRESIDENT: Monsieur Ousmane Batoko, Vice-président, Commission nationale du Bénin</p>	Session Plénière
14h00 – 14h20	La mise en œuvre du MAEP au Bénin – Mme. Konou Idohou Leontine	
14h20 – 14h40	La mise en œuvre du MAEP au Burkina Faso – M. Losseni Cisse	

14h40 – 15h00	La mise en œuvre du MAEP au Ghana – M. Sam Cudjoe	
15h00 – 15h20	Pause-santé	
15h20 – 15h40	La mise en œuvre du MAEP au Mali – M. Bani Toure	
15h40 – 16h00	La mise en œuvre du MAEP au Nigeria – Prof Alex Gboyega	
16h00 – 17h00	Discussions	
18h00 – 20h00	Cocktail	

Deuxième Jour: mardi le 19 octobre 2010		
9h00 – 10h30	<p>THEME 3: LE ROLE DE LA SOCIETE CIVILE DANS LE MAEP</p> <p>Objectif: Discuter du rôle des acteurs de la société civile dans le MAEP et des organisations de partage de savoir</p> <p>Président: M. Losseni Cisse, le MAEP, le Burkina Faso</p>	Session plénière
9h00 – 9h20	Présentation de l'Institut de la Gouvernance démocratique (IDEG, Ghana) – Dr. Emmanuel Akwetey	
9h20 – 9h40	Présentation par le Social Watch, Bénin – Prof. Assah Gustave	
9h40 – 10h00	Présentation par le Partenariat Afrique-Canada – M. Ousmane Deme	
10h00 – 10h30	Discussions	

10h30 – 10h50	Pause-Santé	
10h50 – 12h20	<p>THEME 4: ROLES ET RESPONSABILITES DES PARLEMENTAIRES DANS LE MAEP</p> <p>Objectif: Discuter les rôles et les responsabilités des parlementaires dans le pays membres du MAEP et dans les processus continentaux</p> <p>Président: M. Losseni Cisse, MAEP, Burkina Faso</p>	Session Plénière
10h50 – 11h10	Présentation par le Parlement panafricain – Son Excellence Mabiletsa Isaac Stephan	
11h10 – 11h30	Présentation par le Parlement de la République du Ghana – Son Excellence Alhaji Muntaka Mubarak Mohammed	
11h30 – 12h00	Discussions	
12h00 – 13h40	Pause-Déjeuner	
13h40 – 15h10	<p>THEME 5: ROLES DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE ET DES EXPERTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DANS LE MAEP</p> <p>Objectif: Discuter du rôle des institutions de recherche ainsi que celui des experts dans la promotion du MAEP</p> <p>Président: Prof. Alex Gboyega, la Commission du MAEP, Nigeria</p>	
13h40 – 14h00	Présentation par l’Institut sud-africain des affaires internationales (SAIIA) – M. Tsoeu Retlane	
14h00 – 14h20	Présentation par la Commission économique des États de l’Afrique de l’Ouest – Dr. Kojo Busia	
14h20 – 14h50	Discussions	

14h50 – 15h10	Pause-Santé	
15h10 – 16h30	<p>THEME 6: ROLE DES COMMISSIONS NATIONALES DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DANS LE MAEP</p> <p>Objectif: Discuter du rôle des commissions de planification/Ministères et autres institutions publiques dans la mise en œuvre du MAEP</p> <p>Président: Prof. Alex Agboyega, Commission du MAEP au Nigeria</p>	Session Plénière
15h10 – 15h30	Présentation par la Commission nationale de planification du développement au Ghana – M. Kenneth Owusu	
15h30 – 15h50	Présentation par l’Autorité de la Planification nationale en Ouganda – Ms. Silvia Angey Ufoyuru	
15h50 – 16h20	Discussions	
16h20 – 17h20	<p>THÈME 7: L’Organisation idéale de partage de savoir sur le MAEP</p> <p>Objectif: Présenter les objectifs, les composantes, les structures et la gestion du CRAMAO</p> <p>Présidente: Zemenay Lakew, PNUD</p>	Session Plénière
16h20 – 17h30	Présentation par le Ghana (Prof S.K.B. Asante) et par le Bénin (M. Zacharie Richard Akplogan)	
	Formation des groupes	

TROISIÈME JOUR: mercredi le 20 octobre 2010		
9h00 – 10h30	ATELIER DU CRAMAO Objectif: Discuter les objectifs, les composantes, le leadership et la gestion du CRAMAO	Table Ronde
9h00 – 10h30	Groupe 1: La structure du CRAMAO Groupe 2: Le leadership du CRAMAO Groupe 3: Les fonds pour le CRAMAO Groupe 4: La relation, le partenariat et les canaux de Communication pour le CRAMAO	
10h30 – 10h45	Pause-sante	
10h45 – 11h35	Rapports sur les ateliers Président: Marcus Dahn, Liberia	Session Plénière
11h35 – 12h05	Discussions	
12h05 – 13h30	Pause-déjeuner	
13h30 – 15h00	REDACTION DU COMMUNIQUE DE LA CONFERENCE Objectif: Rédaction du Communiqué de la Conférence	
13h30 – 15h00	Résumé des décisions prises au sujet du CRAMAO et rédaction du communiqué de la conférence	
15h00 – 15h30	Adoption du communiqué de la conférence	

16h30 – 17h20	Cérémonie de clôture	
16h30 – 16h40	Remarques faites par le révérend, Prof. S.K. Adjepong , Président, Conseil d'administration national du MAEP au Ghana	
16h40 – 16h50	Remarques faites par M. Ousmane Batoko , Vice-président, Commission nationale du MAEP, Bénin	
16h50 – 17h00	Remarques faites par Zemenay Lakew , représentante du PNUD	
17h00 – 17h20	Remarques de clôture faites par son Excellence Chris Kpodo , Sous-ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana.	
17h20 – 18h00	Point de presse	
17h20 – 17h30	Déclaration du communiqué – Ghana / Bénin	
17h30 – 18h00	Session de questions pour la Presse	

Annexe II

DISCOURS D'OUVERTURE DE RENE COTE, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Monsieur le Vice-président de la République du Ghana, distingués invités, Mesdames et messieurs bonjour,

C'est avec beaucoup d'humilié que je me présente à vous ce matin. Je dois principalement ma présence ici à Accra à 4 personnes dont trois sont absentes aujourd'hui.

D'abord, je pense au regretté Dr Francis Appiah que j'ai rencontré pour la première fois au printemps 2008 à Montréal et qui a su partager avec nous sa passion pour son travail au sein de la Commission nationale du MAEP au Ghana. C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès du Dr Francis Appiah au printemps dernier. C'est sur les épaules de ce précurseur que nous pouvons discuter tous ensemble aujourd'hui.

La deuxième personne à laquelle je fais allusion est Elmar Frank que j'ai rencontré lui aussi au printemps 2008. C'est beaucoup grâce à Elmar, qui travaillait alors à la Fondation Hanns Seidel, que le regretté Dr Appiah est venu à l'UQAM. J'ai parlé cette semaine à Elmar qui se dit désolé de ne pas pouvoir être ici aujourd'hui.

La troisième personne est mon collègue Alain Grandbois, professeur à l'UQAM, qui est venu à Accra à deux reprises, qui a accueilli le Dr Appiah chez lui au printemps et à l'automne 2008. C'est lui qui a préparé de longue main la conférence que nous ouvrons aujourd'hui. C'est Alain qui a pris les contacts pour trouver le financement nécessaire à la tenue de notre conférence. J'ai parlé jeudi dernier avec Alain, qui ne peut lui non plus se joindre à nous, et il nous envoie ses meilleurs vœux de succès pour la conférence.

Il me prie également de vous dire qu'il continuera à appuyer le projet de création d'un Centre pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest.

Car, en effet, l'UQAM, et plus particulièrement la Faculté de science politique et de droit que je représente aujourd'hui, souhaite continuer à être active auprès de partenaires en Amérique du Nord pour appuyer la création de ce centre. Déjà une bonne partie du financement de l'organisation de cette conférence est venue d'une subvention que l'UQAM a obtenue du Centre de recherche sur le développement international, le CRDI, que je me dois de remercier ici. Permettez moi aussi de souligner au passage un autre organisme canadien, Partenariat Afrique-Canada, qui nous a appuyé dans l'organisation.

Alain a également été en contact avec les représentants de l'Agence canadienne de développement international et de la Banque mondiale qui se sont montrés intéressés par le projet. L'UQAM peut donc constituer un allier stratégique pour trouver des fonds d'appui à la création du centre.

L'UQAM peut également participer aux côtés d'universités africaines aux programmes de formation ou de diffusion du savoir. Université francophone, l'UQAM peut également ouvrir des portes dans d'autres universités, anglophones cette fois ci, sur le continent Nord Américain.

Enfin, pour vous montrer que je sais bien compter, une quatrième personne explique ma présence à Accra, il s'agit de Sophie D'Aoust qui a travaillé à la préparation de la conférence et à son financement. Sophie a également eu un entraînement intensif sur le fonctionnement de la bureaucratie de notre université. Sans son dévouement et sa fidélité au projet de conférence, je ne serais pas ici.

Merci de votre attention et je vous souhaite de fructueuses délibérations.

René Côté
Professeur
Faculté de science politique et de droit
Université du Québec à Montréal

Annexe III

DISCOURS PRINCIPAL DE SON EXCELLENCE MONSIEUR JOHN DRAMANI MAHAMA, VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GHANA

Monsieur le Président, Messieurs les présidents des conseils/commissions nationaux du MAEP, Honorables députés, membres du corps diplomatique, représentants des partenaires stratégiques du MAEP, chers invités, nos amis de la presse, mesdames et messieurs,

Permettez-moi de commencer par féliciter les organisateurs de la conférence pour le début ponctuel de cet événement.

Il y a neuf ans de cela, à Lusaka, en Zambie, l’Afrique avait lancé une audacieuse démarche pour relever les défis de la gouvernance, enjeu important de notre continent depuis des décennies, suite à l'indépendance. Dans cet exercice, nous n'avons pas négligé les questions fondamentales de mauvaise gouvernance et de manque de leadership qui avaient été des obstacles majeurs à notre développement. Aujourd'hui, il y a un consensus croissant en Afrique témoignant que la bonne gouvernance et un meilleur leadership sont des éléments clés dans la promotion de la croissance et du développement qui permettraient aux pays africains de parvenir à la prospérité souhaitée pour laquelle nous nous battons.

Monsieur le Président, le MAEP a en effet été un projet audacieux et ambitieux. Il fait en sorte que les pays membres adoptent des politiques, des normes et des pratiques qui conduisent à la stabilité politique, à une forte croissance économique, au développement durable et accéléré, ainsi qu’à l'intégration régionale et continentale, grâce au partage des expériences et à l'application de meilleures pratiques.

Ce mécanisme souligne non seulement la nouvelle volonté politique des dirigeants africains pour servir le bien-être de leur peuple, mais il encourage aussi l'ensemble des citoyens et des autres parties prenantes à agir de façon responsable. Plus de trente (30) pays, représentant plus de 70 pour cent (%) de la population du continent, ont adhéré à ce processus et cela est une bonne indication de l'engagement de l'Afrique à ce nouveau régime.

Monsieur le Président, au Ghana, nous avons essayé de rendre le MAEP pertinent à notre processus de développement. À cette fin, le MAEP a été géré sur trois fronts principaux à savoir, la formulation des politiques, l'allocation des ressources et le suivi et l'évaluation.

Monsieur le Président, par le biais de l’auto-évaluation des pays et de la formulation du plan

national d'action, le rôle des citoyens dans le processus de formulation des politiques a été grandement amélioré. Le programme national d'action a mis en évidence les points forts ainsi que les faiblesses et les lacunes de notre architecture de gouvernance. Nous avons tenté d'intégrer les préoccupations et les recommandations formulées dans le Programme national d'action dans toutes nos différentes politiques.

Les besoins exprimés et les aspirations de notre peuple capturés dans nos cadres de développement, influencent directement nos allocations de ressources aux domaines prioritaires les plus désirés par notre peuple. Progressivement, le gouvernement alloue plus de ressources à des interventions visant à réduire et à éliminer la pauvreté. Il n'est donc pas surprenant qu'en tant que nation, nous sommes en voie d'atteindre l'Objectif du millénaire pour le développement qui vise à réduire de moitié la pauvreté.

Monsieur le Président, l'imputabilité est la pierre angulaire de la gouvernance démocratique. Toutefois, il ne peut y avoir d'imputabilité tant qu'existe une exclusion délibérée de notre peuple du processus de gouvernance. En tant que pays, nous avons fait un effort conscient à travers le MAEP pour impliquer les citoyens dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan national d'action. La mise en place de comités de surveillance du MAEP dans les districts prévoit encore une autre avenue pour que les perspectives de la société civile soient capturées. Des rapports de validation sur la conduite des évaluations de la gouvernance des districts par la société civile sont débattus lors des assemblées de district. Aujourd'hui, nous constatons que la société civile fournit des données empiriques aux autorités locales, tentant de relever les défis de la gouvernance et d'offre de services.

Monsieur le Président, en tant que peuple, les Africains ont énormément à tirer des expériences des uns et des autres. L'intégration régionale a été la vision des dirigeants africains depuis les premières années de l'indépendance. La vision de l'intégration africaine ne peut être réalisée si nous ne nous attaquons pas aux questions de gouvernance et de leadership. Aujourd'hui, le MAEP nous donne l'occasion unique de pousser cette vision un peu plus loin.

Monsieur le Président, cette conférence n'aurait pu se dérouler à un moment plus opportun. En tant que pays, nous sommes pleinement engagés envers cette initiative qui vise à coordonner la production, la diffusion, le partage des connaissances et l'information sur le MAEP ainsi qu'à décentraliser le processus de la mise en œuvre du MAEP pour améliorer la gouvernance des autorités locales.

Monsieur le Président, je dois vous mettre en garde, cependant, que nous ne devrions pas disperser nos énergies et nos ressources dans la création d'institutions parallèles. A cet égard,

je suis particulièrement heureux que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, fasse partie de cette initiative basée sur la connaissance.

Permettez-moi encore une fois de vous souhaiter la bienvenue au Ghana. Je vous souhaite des délibérations fructueuses et nous attendrons avec impatience les conclusions de la conférence.

Encore une fois je dis «Akwaaba», ce qui signifie « soyez les bienvenus ».

Annexe IV

LA MISE EN ŒUVRE DU MAEP, LE SUIVI ET LES RELATIONS AVEC D'AUTRES PROCESSUS AFRICAINS, M. DALMAR JAMA

1.0 CONTEXTE

- En 2003, les chefs d'État africain ont créé le MAEP.
- Le MAEP est un outil d'auto-évaluation et est dirigé par les Africains eux-mêmes.
- La participation au MAEP est volontaire.
- Le MAEP vise à encourager l'adoption de politiques, de normes et de pratiques conduisant à la stabilité politique, la forte croissance économique et le développement durable.
- Le but ultime du MAEP est d'accélérer les progrès vers l'intégration régionale et continentale par le partage d'expériences et de bonnes pratiques.
- Le MAEP est conçu pour être ouvert, inclusif, participatif, transparent et à large assise.

2.0 POTENTIEL DU MAEP

- Le MAEP nous permettra de veiller à ce que nos dirigeants et toutes les parties prenantes soient imputables.
- Il vise la transparence de nos structures de gouvernance grâce à des solutions collectives, durables et équitables.
- Il s'agit d'un processus progressif à l'origine d'un momentum vers de meilleures structures de gouvernance.
- Il mettra en marche la renaissance africaine vivement souhaitée.
- Il permettra l'accélération éventuelle de la coopération technique dans toute l'Afrique.

3.0 FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL DU MAEP

- Haut niveau: le Forum des Chefs d'État et de gouvernement.
- L'évaluation actuellement menée par le groupe d'éminentes personnalités (présentement au nombre de 5). Il supervise la conduite de la mission d'évaluation et assure l'intégrité du processus du MAEP
- Le Secrétariat continental (Afrique du Sud) prend en charge les services techniques, de coordination et de secrétariat pour le MAEP.
- La structure continentale, la structure au niveau des pays, aucune structure régionale actuellement en place (intermédiaire à créer)

4.0 PROCESSUS DU MAEP

Le MAEP consiste en 5 phases.

5.0 OÙ EN SOMMES-NOUS

- 29 pays ont adhéré, représentant 74% de la population africaine.
- En 2006, le Forum sur la gouvernance en Afrique (organisé par la CEA et le PNUD) a porté sur la mise en œuvre du MAEP, les défis et les recommandations.
- Les recommandations comprenaient:
 - Révision du questionnaire
 - Rédaction d'un document de recherche plus efficace, conception d'un document de méthodologie mieux adapté qui permettrait aux structures nationales de mieux gérer l'évaluation afin d'obtenir de meilleurs rapports nationaux d'auto-évaluation;
 - Développement d'un manuel de procédures pour guider la mission d'évaluation du MAEP.
 - Renforcement de la stratégie de communication
 - Développement d'une définition claire permettant d'identifier les représentants des parties prenantes nationales dans le processus du MAEP.

Présentement, avec nos partenaires stratégiques (la BAD, la CEA, le PNUD et les instituts techniques de recherche à travers l'Afrique), nous révisons le document de base du mécanisme grâce à un projet visant à rationaliser et accélérer le MAEP. Nous allons rédiger un questionnaire, un nouvel outil qui nous aidera à guider la prochaine série d'évaluations et la validation d'ateliers, etc.

- Le renforcement du secrétariat et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de communication est en cours.
- Nous sommes représentés dans les comités d'organisation de l'AGF8 qui tiendra une réunion en 2011. L'AGF8 se concentrera dans les domaines de la gestion des élections, de la gestion de la diversité, qui sont des domaines clés mis en évidence à partir de 13 évaluations.
- Nous avons réalisé 13 évaluations par les pairs dans de nombreux pays africains, dont plusieurs sont situés en Afrique de l'Ouest.
- Nous rédigeons un manuel de meilleures pratiques pour guider la diffusion de ces pratiques à travers l'Afrique.
- Nous avons eu un premier sommet extraordinaire en 2008 où nous avons discuté de 5

questions transversales. La planification d'un deuxième sommet extraordinaire est en cours.

- En ce qui concerne le Secrétariat, des missions d'évaluation seront bientôt envoyées vers la Zambie et le Kenya, des missions d'appui vers le Sénégal et la Sierra Leone, des missions pour l'avancement du processus vers le Gabon, la Djibouti, le Malawi et le Togo. Nous allons lancer le rapport d'évaluation du Mozambique, du Lesotho et du Mali. Nous allons également terminer l'évaluation par les pairs en Éthiopie. Finalement, nous allons tenir un atelier de validation auprès des parties prenantes du MAEP dans le cadre des efforts visant à rationaliser le mécanisme.

- L'une des phases les plus importantes lancée il y a quelques années et qui gagne rapidement du terrain est la mise en œuvre et le suivi de nos programmes nationaux d'action. Cette démarche est cruciale, car les progrès réels ressortiront de la mise en œuvre du PNA. Il est donc nécessaire dans le MAEP de passer de la phase de diagnostic à la mise en œuvre.

Par exemple, les rapports d'évaluation de pays ont souligné la possibilité de violences ethniques au Kenya ainsi que les attaques xénophobes en Afrique du Sud. Ces événements ont été annoncés bien avant qu'ils ne soient survenus.

- L'un des résultats attendus de l'atelier de validation sera la mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation pour le MAEP.

Annexe V

MISE EN ŒUVRE DU MAEP: L'EXPERIENCE DU GHANA PAR M. SAMUEL CUDJOE

1.0 INTRODUCTION

- Le Ghana a été parmi les 6 premiers pays à adhérer officiellement au MAEP en signant le protocole d'entente en mars 2003
- Le Ghana a déclaré son intention de mettre en œuvre le MAEP en 2003

2.0 LEADERSHIP ET GESTION

- Pour assurer un leadership national et gérer la mise en œuvre du MAEP, *le National African Peer Review Mechanism Governing Council (NAPRM-GC)* a été inauguré le 18 mars, 2004
- Le Conseil d'administration est le point focal du MAEP au Ghana.
- En accord avec les principes du MAEP qui propose que celui-ci soit indépendant et à l'abri de toute manipulation, les membres du Conseil d'administration ne sont pas contraints de prêter serment d'allégeance au Président.
- Afin de renforcer leur indépendance et la crédibilité du processus du MAEP, le Conseil d'administration est indépendant administrativement et financièrement.

3.0 PROCESSUS D'EXAMEN

• Des consultations nationales

Pour s'assurer que l'exercice d'auto-évaluation soit basé sur l'appropriation nationale et sur la participation de la population, le Conseil d'administration a engagé un large dialogue avec les parties prenantes et a favorisé leur engagement dans tous les coins du pays.

• Les équipes techniques d'évaluation

Pour que l'évaluation soit conduite de façon indépendante et crédible, par des gens techniquement compétents en compagnie de la participation active des organisations de la société civile, le Conseil d'administration a nommé quatre *Think Tanks* pour être à la tête des institutions qui procéderont à l'évaluation du pays dans les quatre domaines thématiques du MAEP.

• Mission d'évaluation du pays

Une mission d'évaluation, comprenant 16 membres, dont des experts du Secrétariat de l'EPA, des institutions partenaires et des consultants indépendants de 12 pays africains a eu lieu au Ghana du 4 au 16 avril 2005 pour effectuer un audit externe et réviser le rapport d'auto-évaluation du pays préparé par les Ghanéens.

- **Évaluation par les pairs du Ghana**

Le Ghana a été évalué par les pairs le 22 Janvier 2006, lors d'une réunion du Forum du MAEP à Khartoum, au Soudan. Le Ghana a été représenté par l'ancien Président J. A Kufuor.

4.0 MODALITES D'EXECUTION

- Le PNA du MAEP s'est basé sur la Stratégie de la croissance et de la réduction de la pauvreté (SCRP II) pour exploiter les synergies et assurer une utilisation plus ciblée des ressources rares.
- Le PNA est mis en œuvre par le biais de la politique et des plans stratégiques des Ministères, des Départements et des Agences (MDA) à travers le SCRP II.
- Le PNA est financé par le budget annuel et le cadre de dépenses à moyen terme
- La stratégie de mise en œuvre était de s'assurer que le PNA n'était pas traité comme un ajout à l'ordre du jour du développement national.

5.0 SUIVI ET EVALUATION (S & E)

- Le cadre S & E MAEP du Ghana a été développé en se conformant aux lignes directrices du S & E du MAEP.

Le cadre du S & E du Ghana vise à retracer :

- *La mise en œuvre en vertu des activités du PNA
- *Les ressources investies dans la mise en œuvre
- *Les résultats obtenus par la mise en œuvre
- *La provision d'une plateforme "non-politique" pour la concertation nationale

- **Ministères, Départements et Agences:** font rapport sur les progrès de la mise en œuvre des activités, comme indiqué dans le PNA

- **Les OSC, les institutions techniques de recherche, les experts:** fournissent une évaluation indépendante sur les progrès de la mise en œuvre.

- **Les OSC** procurent des rapports annuels gratuits au Secrétariat

- **Les institutions techniques et les experts** sont engagés pour évaluer les progrès de la mise en œuvre.

- **Les citoyens (bénéficiaires)** fournissent des informations au sujet de la pertinence et de la qualité de la production et des services.

- **Allocation des ressources:** ressources qui sont allouées par biais du budget national dans le cadre du support budgétaire multi-donateurs. Le Secrétariat ne suit pas les fonds fournis directement par les partenaires au développement aux OSC.
- **Les Ministères, les Départements et les Agences (MDA)** ont des directions de planification des politiques et de suivi et évaluation.
- **Le Secrétariat du MAEP** collecte des données et les informations générées par ces directions
- **La Commission nationale de planification du développement (CNPD)** suit les progrès dans la mise en œuvre du programme national de développement.
- **Les citoyens:** La fiche d'appréciation citoyenne.
- Quel est le rôle des citoyens dans le S & E?
- Les Comités de Surveillance au niveau des Districts (CSD) représentent les perspectives des OSC sur la gouvernance et la prestation de services au niveau local.
- Les CSD sont les représentants locaux des OSC reconnues.
- Leur rôle dans le MAEP est d' (1) éduquer et de sensibiliser (2) de surveiller la mise en œuvre du PNA au niveau des districts.
- Le suivi est fait grâce à la fiche d'appréciation citoyenne et par groupes de discussion.
- Les exercices de validation.
- Les rapports des CSD sont débattus lors des assemblées municipales.
- Ils identifient les lacunes et les faiblesses de la gouvernance et des prestations de services.
- Influencer la planification de districts et l'allocation des ressources.

6.0 RESULTATS DE L'APPLICATION

- Le MAEP contribue à créer un environnement propice à l'engagement de la société civile dans le dialogue national.
- L'adoption de lois essentielles – la loi sur la violence domestique; la loi sur les personnes handicapées, la loi sur la protection des dénonciateurs, les amendements au code criminel et la Loi sur la traite des êtres humains.
- L'initiation des principaux programmes d'intervention sociale: les soins de santé maternelle gratuits; les moyens de subsistance et l'amélioration du programme de renforcement de capacités, et le fonds pour le développement du Nord/ Autorité pour le développement accélérée de la région des Savanes.
- La création d'un ministère de la Chefferie et de la Culture pour régler les problèmes de

chefferie.

- La constitution du processus d'évaluation.
- La réduction de la dépendance de l'aide internationale d'un niveau de 47% du PIB à moins de 20% du PIB.

7.0 DÉFIS

- La participation de la population (stratégie de communication)
- L'alignement avec les systèmes de S & E existants (planification des rapports et capacités des MDA)
- le suivi des allocations de ressources (OMD, MAEP, etc.)
- Le financement des institutions techniques et des experts et le suivi des CSD
- La présentation des rapports de progrès du MAEP au Parlement
- Le rôle des institutions, notamment l'Agence de statistique du Ghana (indicateurs de gouvernance).

Annexe VI

COMMUNIQUE DE LA CONFERENCE REGIONALE DU MAEP HOTEL ALISA, ACCRA, GHANA Du 18 au 20 octobre 2010

1. Les participants venant de plusieurs pays membres du MAEP se sont réunis du 18 au 20 octobre 2010 à Accra, au Ghana, pour partager différentes expériences concernant la mise en œuvre du MAEP en Afrique occidentale et pour délibérer sur la création d'un Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest (CRAMAQ).

2. La Conférence a été ouverte par le Vice-président de la République du Ghana, son excellence M. John Dramani Mahama, qui a réaffirmé le soutien du gouvernement du Ghana envers le processus du MAEP et le Centre.

3. Les participants ont apprécié que le MAEP se soit imposé comme un instrument puissant pour promouvoir la bonne gouvernance. Il a été noté que, depuis 2003, vingt-neuf (29) pays africains ont adhéré au MAEP et treize (13) pays ont achevé le processus d'évaluation. Neuf (9) pays ouest-africains y ont adhéré, tandis que cinq (5) ont terminé leur évaluation.

4. Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Secrétariat continental du MAEP, les participants ont ressenti la nécessité d'institutionnaliser le soutien mutuel entre les pays et de renforcer le MAEP par la création d'un centre régional. Un tel centre devrait être guidé par les principes fondamentaux du MAEP, tels que :

- L'appropriation et le leadership africains;
- L'utilisation des institutions africaines existantes;
- L'utilisation de structures non-bureaucratiques et
- La promotion de l'apprentissage par les pairs.

5. En principe, les participants ont approuvé l'idée de créer un tel centre, dans le contexte de l'émergence de l'Architecture africaine de la gouvernance et tout en étant soutenu par le Groupe de personnalités éminentes du MAEP, le Secrétariat continental du MAEP, la CEDEAO et d'autres organisations régionales pertinentes.

6. Le Centre a pour but principal de promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie dans la région ouest-africaine ainsi que le renforcement du processus de mise en œuvre du MAEP dans les pays ouest-africains par le biais de :

- La mise en place et la gestion d'une organisation régionale fondée sur le savoir qui serait chargée de coordonner la production, la diffusion, le partage des connaissances et de l'information sur le MAEP en Afrique de l'Ouest;
- La promotion de la participation de la société civile, l'appropriation populaire et la stratégie de développement à la base grâce à l'éducation civique.
- La promotion, la sensibilisation et l'éducation du public en utilisant les stratégies d'information, y compris les médias;
- L'accélération de la mise en œuvre du MAEP dans les pays participants ainsi que l'encouragement des pays ouest-africains non-membres à y adhérer.

7. Il a été convenu que les conseils d'administration nationaux des différents pays soient les moteurs principaux du Centre, en collaborant efficacement avec les autres acteurs, nationaux et locaux, dans le pays.

8. Le Centre doit être une organisation fondée sur la connaissance qui utilise la recherche et le plaidoyer généré par les institutions de recherche et les institutions académiques, afin de tirer parti de la promotion de la bonne gouvernance dans la région.

9. Le Centre doit être fondé sur la base d'une source stable et durable de financement. Pour s'assurer que le Centre soit la propriété des Africains et qu'il soit dirigé par eux-mêmes, les pays participants devraient manifester leur engagement en contribuant à sa viabilité financière. En référence au soutien apporté par la CEDEAO dans la mise en place d'un centre d'excellence pour promouvoir les valeurs du MAEP lors de l'atelier régional sur le MAEP qui s'est tenu du 12 au 14 août 2009 à Accra, les participants ont convenu que la CEDEAO devrait être une source importante de financement pour le Centre.

10. La conférence a réuni des participants des pays de la région ouest-africaine : le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, la Côte-d'Ivoire, le Libéria, le Mali, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo, ainsi que d'autres pays africains – l'Ouganda, le Kenya et le Mozambique. Des représentants de parlements, des commissions de planification du développement, des Ministères, des institutions de recherche et des organisations de la société civile, ainsi que, le Secrétariat continental du MAEP, l'UQAM, les trois partenaires stratégiques du MAEP à savoir, le PNUD, la CEA et la Banque africaine de développement ont tous participé au processus. Les institutions partenaires tels que le Projet de Gouvernance, de Suivi et de Plaidoyer pour l'Afrique (AFRIMAP), le Partenariat Afrique-Canada (PAC), le Parlement panafricain (PAP), l'Institut Sud Africain des Affaires Internationales (SAIIA), et la Fondation Hanns Seidel ont également assisté à la conférence.

11. Les participants ont exprimé leur gratitude au Conseil d'administration national du MAEP au Ghana, à la Commission nationale du MAEP au Bénin et à l'UQAM pour avoir organisé la conférence, ainsi qu'au CRDI et au PNUD pour l'avoir financée et y avoir participé.

Adopté à Accra, en ce jour du mercredi, 20 octobre 2010.

Annexe VII

MOT DE LA FIN DU REV. PROF S.K. ADJEPONG, PRESIDENT DU NAPRM-GC DU GHANA

Mesdames et Messieurs, au cours des trois derniers jours, les interactions furent très productives. Nous avons appris beaucoup de choses. Nous avons partagé beaucoup de choses. L'interaction a été très riche.

Il ne fait aucun doute que l'initiative du CRAMAO n'aura pas le même impact si elle n'encourage pas la mise en place de plates-formes similaires dans les autres régions du continent. Nous nous attendons donc à ce que le résultat de cette conférence suscitera des discussions auprès de nos commissions sœurs ou dans les conseils nationaux sur la création de centres similaires dans leur région respective.

Sans aucun doute, les préoccupations qui ont émergé des discussions sont que le CRAMAO ne doit pas être une institution parallèle à celles qui existent déjà, mais qu'il doit être placé sous l'égide de la CEDEAO, lui permettant par le fait même de s'introduire dans l'Architecture africaine de gouvernance au niveau de l'UA. Un certain nombre de leçons ont été tirées au cours des trois (3) jours que nous avons partagés, en délibérant sur le thème de la conférence et sur d'autres questions relatives au MAEP en particulier et à la gouvernance en général. Je n'en citerai que quelques-uns.

Premièrement, nous devons nous informer sur les principes et la dynamique des partenariats stratégiques notamment en matière de soutien financier. Deuxièmement, le soutien entre les pays membres du MAEP est essentiel, mais fait maintenant défaut. Le CRAMAO et d'autres institutions similaires peuvent être très efficaces en matière de soutien pour le MAEP par le biais d'organisation de conférences, d'ateliers, de renforcement des capacités, de diffusion d'information sur le MAEP, etc. Troisièmement, le rôle du Parlement dans la mise en œuvre du MAEP est crucial. Les parlements doivent également être avisés et doivent s'assurer que leurs comités se mettent au travail et qu'ils présentent des rapports devant l'Assemblée quand ils participent ou assistent à des discussions ou à des ateliers sur les questions du MAEP. Comme il est dit, le Parlement sera aussi fort que ses comités le rendront.

Permettez-moi de terminer mes propos en mentionnant qu'au final, nous avons obtenu de bons résultats. Mais la tâche ne fait que commencer. Nous devons profiter du momentum résultant de nos actions individuelles et collectives. Nous nous sommes rappelés le fait que le MAEP est une nouveauté hors pair. Il est peut-être l'élément le plus important du nouveau paradigme pour le développement de l'Afrique.

Les trois objectifs importants qui devraient être réalisés par le MAEP pour l'Afrique sont en premier lieu, la liberté d'engager l'État, en deuxième lieu, le développement participatif et finalement l'imputabilité. Continuons d'être inspirés dans notre résolution de persévérer vers une nouvelle Afrique.

Vive le MAEP! Vive l'Afrique!

Enfin, au nom de la Commission nationale du MAEP du Bénin et du Conseil d'administration national du MAEP du Ghana, je tiens à remercier tous les intervenants lors de cette conférence et les partenaires financiers à savoir le CRDI par le biais de l'Université du Québec à Montréal et le PNUD. Nous exprimons aussi notre sincère gratitude à tous les partenaires stratégiques du MAEP. Je vous remercie de votre attention.

Annexe VIII

MOT DE CLÔTURE DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE DU MAEP AU BÉNIN, BATOKO OUSMANE

Mesdames et messieurs, nous voici à la fin d'une conférence de trois jours. Une conférence africaine conçue par des Africains et organisée par les Africains. Une conférence organisée d'une manière africaine de toute évidence, dans une fraternité qui caractérise les Africains et selon leur parler franc. Mais aussi, et surtout, une conférence pour la promotion de la bonne gouvernance sur le continent africain.

Nous ne pouvons qu'être heureux et nous féliciter, ainsi que ceux qui nous ont fait bénéficier par leurs différents points de vue et leurs contributions aux discussions lors de cette conférence. En ce moment, je pense que nous convenons tous ensemble que le résultat de cette conférence a été satisfaisant et que les résultats sont évidents aux yeux de tous. Je suis convaincu que le CRAMAO va remplir la mission que nous allons lui confier. Une mission qui est la promotion du MAEP et surtout la promotion de la bonne gouvernance. C'est grâce à cette bonne gouvernance que le continent africain peut réellement se placer sur la voie du développement.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous et j'espère que la prochaine réunion que nous allons tenir sera encore plus satisfaisante et fera progresser notre mission. Mesdames et messieurs, je vous remercie.

ANNEXE IX

ALLOCUTION DE LAKEW ZEMENAY, REPRESENTANTE DU PNUD

Son excellence, le Sous-ministre, Président du Conseil d'administration du MAEP au Ghana, Vice-président de la Commission nationale du MAEP au Bénin, chers participants, ce fut un grand plaisir d'avoir pris part à cet atelier. Au nom du PNUD, des partenaires stratégiques, ainsi que de ma part, je tiens à exprimer ma gratitude pour le privilège d'être associée à ce mécanisme très prometteur.

Le Ghana l'a encore fait! Le Ghana a été le premier à adhérer au MAEP. Le Ghana a été l'un des premiers pays à avoir été évalué par les pairs et j'ai eu le privilège d'être membre de l'équipe d'évaluation. Lors de l'évaluation du Ghana, nous nous posons de nombreuses questions fondamentales sur la façon dont l'examen devait être effectué. À travers ce processus d'évaluation, le Ghana a apporté une importante contribution à ce mécanisme. Par exemple, la domestication du questionnaire et les méthodes de recherche qui ont été introduites ont toutes été initiées par le Ghana. Les instructions générales à l'époque ne précisaient pas si l'évaluation devait être menée à travers des sondages sexospécifiques, des discussions de groupe, ou encore en se basant sur des questions pertinentes qui étaient propres à la situation nationale. Tout ça, nous l'avons appris de l'expérience du Ghana.

Toujours dans la tradition d'être parmi les premiers, nous avons maintenant atteint, ici au Ghana, une étape très importante, où nous avons discuté de l'approbation de la mise en place d'un Centre régional pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest.

Le PNUD a été en faveur du MAEP depuis ses débuts et continuera à soutenir le mécanisme tout au long de son chemin. Notre travail ne sera pas terminé, tant que les fruits de l'EPA ne seront visibles. C'est dans cette optique que je confirme notre soutien au CRAMAQ. Nous considérons que c'est un privilège de faire partie de ce processus et nous tenons à vous assurer que nous serons là pour vous soutenir dans toutes vos initiatives. Encore une fois, merci beaucoup.

Annexe X
DISCOURS DÉLIVRÉ PAR SON EXCELLENCE CHRIS KPODO,
LE SOUS-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'INTEGRATION NATIONAL

Honorables frères et sœurs, chers amis, nous sommes tous réunis ici avec un programme clair d'avoir une discussion ouverte sur les mesures de promotion de la bonne gouvernance dans la région ouest-africaine en utilisant le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (le MAEP) comme catalyseur.

Au cours des deux derniers jours, des jours que je considère très productifs, et au cours d'une partie d'aujourd'hui, vous avez écouté les intervenants vous parler de l'état d'avancement, les opportunités et les obstacles à surmonter dans la poursuite de vos objectifs. Je suis ici cet après-midi pour reconnaître votre engagement et votre détermination à réaffirmer votre vision, votre prévoyance et votre sens de l'orientation vers la réalisation de nos objectifs communs. Je suis ici aussi pour exprimer au nom du gouvernement et du peuple du Ghana, ainsi qu'en mon nom, nos sincères remerciements à vous tous pour le niveau élevé des délibérations et des précieuses recommandations qui ont émergées de cette importante conférence.

Le fait que nous avons passé trois jours à Accra pour discuter des mesures de promotion de la bonne gouvernance en Afrique est encourageant pour le continent. Il s'agit d'une contribution majeure envers le progrès de la renaissance africaine. Je viens d'être informé que dans vos délibérations, vous avez apprécié les approches passionnantes et novatrices entreprises dans certains pays pour la mise en œuvre du MAEP. Vous avez également partagé les possibilités ainsi que les défis qui confrontent le MAEP. Je n'ai aucun doute que toute l'énergie, l'enthousiasme, la détermination et la connaissance dont vous avez tous fait preuve nous permettront de surmonter efficacement ces défis.

Mesdames et messieurs, le MAEP nous offre une occasion unique de remodeler le sort de l'Afrique en termes de bonne gouvernance. Au Ghana, ce processus nous a permis de nous regarder dans le miroir. Ce faisant, nous avons reconnu nos forces et nos faiblesses. En tant que nation, nous avons donc cherché à répondre à certaines de ces lacunes en ratifiant certaines des remarquables citations et le classement identifiés dans le Programme national d'action.

Ceux-ci vont de l'amendement de l'Acte constitutif de l'Union africaine, de la Convention de Prévention et de la lutte contre la corruption de l'UA ainsi que du Pacte commun de défense et de non agression de l'UA. Nous avons aussi aboli le ministère des Affaires parlementaires qui avait tendance à brouiller la ligne entre l'exécutif et le législatif. En tant que pays panafricains consciencieux, le Ghana a partagé avec plaisir ses leçons et ses expériences avec un certain

nombre de nos pays frères africains, en particulier dans des domaines tels que la mise en place des organes constitutionnels à savoir la Commission nationale sur l'éducation civique, une Commission électorale indépendante à la formation d'un groupe consultatif interpartis. Nous avons également ouvert nos portes pour nous permettre d'apprendre de l'expérience des autres pays.

Monsieur le Président, les tendances mondiales font ressortir la nécessité de forger une intégration plus étroite entre les pays et les régions. Depuis l'indépendance, les pays africains ont fait d'énormes efforts d'intégration. Le Plan d'action de Lagos en 1980 et la signature du Traité d'Abuja en 1991, témoignent tous de notre volonté commune et notre engagement commun à réussir. Les objectifs de cette conférence nous poussent un peu plus vers la réalisation de ce désir d'établir une bonne gouvernance. L'heure de l'initiative est arrivée s'il est nécessaire d'établir un siège régional pour coordonner la production, la diffusion, le partage des connaissances et des informations sur le MAEP. Nous saluons le fait que l'initiative aidera les pays de la région ayant adhéré au MAEP à utiliser les ressources avec prudence en évitant la réinvention de la roue en ce qui concerne la mise en œuvre du mécanisme. Je crois que votre message sur le rôle important que les communautés économiques régionales devraient jouer pour remodeler le plan de la gouvernance a été reçu haut et fort.

Compte tenu de vos discussions fructueuses sur le partage de l'information et le réseautage, démontrées au cours des deux derniers jours, je suis plus que convaincu que cette conférence a été très productive et couronnée de succès. Elle apporte en effet l'espoir d'un avenir meilleur. En tant que ministre bien ancré dans le processus d'intégration africaine, nous soutenons complètement cette initiative, et comme nous l'avons laissé entendre il y a quelques jours au Président du Conseil d'administration, nous ferons tout en notre pouvoir et selon nos ressources pour nous assurer que ce projet soit effectivement réalisé.

Enfin, cher Président, je suis pleinement conscient que vos délibérations ont été claires et convaincantes à l'effet que les institutions nationales et régionales, en particulier les communautés économiques régionales devraient jouer un rôle de leadership dans la promotion du MAEP. Vous nous avez poussés à être plus créatifs dans nos approches vers la bonne gouvernance dans la région et nous nous engageons à le faire. C'est en acceptant ce défi que je tiens à réaffirmer l'appui du gouvernement du Ghana à tous vos efforts, particulièrement à l'établissement du Centre. Permettez-moi, chers frères, sœurs et amis, de terminer par vous remercier tous pour le travail bien fait.

Nous espérons que malgré les efforts que vous avez faits, vous avez trouvé le temps de profiter un peu de l'hospitalité ghanéenne. Comme vous vous préparez à retourner dans vos pays

respectifs, nous vous souhaitons bon voyage et que Dieu vous guide et vous protège. Nous avons hâte de travailler de nouveau ensemble sur ce projet significatif. Je vous remercie pour votre attention.